



Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues

Possibilités de financement pour les groupes linguistiques minoritaires

V a d e - M e c u m p a r Z o ë B r a y

1 9 9 8 Bruxelles, Centre d'Information



Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues

Possibilités de financement pour les groupes linguistiques minoritaires

VADE-MECUM

par Zoë Bray

Bruxelles, Centre d'Information, 1998

L'auteur:

Zoë Bray a travaillé pour le Centre d'Information de Bruxelles du Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues d'octobre 1997 à juin 1998. Mlle Bray est née le 8 juillet 1974 et a la double nationalité britannique et française; elle a déjà vécu dans plusieurs pays européens, dont l'Espagne, ce qui lui a permis d'apprendre à parler l'espagnol couramment. Du côté de sa mère, Mlle Bray a des ancêtres dans le Nord du Pays Basque, ce qui a éveillé chez elle un intérêt marqué pour les problèmes des minorités culturelles. Elle a ainsi déjà appris le basque et elle a déjà effectué des recherches sur le système d'éducation basque, ainsi que sur son impact socio-politique, dans un village de campagne de la partie française du Pays Basque, d'où elle est originaire, pour sa maîtrise (Masters Degree) en anthropologie sociale, à l'université d'Edimbourg (Écosse).

Elle s'apprête à commencer un doctorat (PhD) en sciences sociales et politiques à l'institut universitaire européen de Florence (Italie). Ses recherches porteront sur l'identité européenne et les langues minoritaires.

Pendant la période qu'elle a passée au BELMR, Mlle Bray a été chargée de travaux de recherche et de rédaction pour deux publications. La première est le premier recueil qui ait jamais été réalisé sur tous les projets relatifs aux langues minoritaires ayant reçu une aide financière de l'UE en 1995 et en 1996. Le présent vade-mecum est le fruit de son travail pour le second projet. Comme cette publication est également la première en son genre, elle a nécessité d'importantes recherches, sur une période de six mois. En outre, la Commission développe et change bon nombre de ses programmes et les bases juridiques de nombreuses lignes budgétaires sont remises en question.

L'auteur s'est néanmoins efforcé de suivre les procédures officielles aussi étroitement que possible et de publier des informations d'actualité.



© 1998 Centre d'Information de Bruxelles
Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues

ISBN 90-74851-56-8

Traduction française: Marc-Olivier Hinzelin & Martine Wauters



Publié grâce à une subvention de la Commission européenne

Table des matières

Introduction	8
Culture	13
A: Union européenne	13
DG V: Mesures de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme	13
DG X: Ariane	13
Kaléidoscope 2000	14
Raphaël	14
DG XVI-IA: Ecos-Ouverture 1998-2001	15
DG XXII: Langues et cultures régionales et minoritaires	16
B: Fonds privés	16
Alexander S. Onassis Public Benefit Foundation	16
Endangered Languages Fund, Yale University	16
Fondation "Centres européens langues et civilisations"	17
Fondation européenne de la culture	17
Fondation Simone et Cino del Duca	18
Fondazione Europea Dragan	19
Fondazione San Paolo di Torino	19
Fonds International pour la promotion de la culture	20
Foundation for Hellenic Culture	20
Fundação Calouste Gulbenkian	20
Fundació Institut Pacis, Fundació Jaume Bofill i Fundació Serveis de Cultura Popular	21
Fundación Santa María	21
Internationale Stiftung Preis E. Balzan-Fonds	22
Kulturstiftung Haus Europa	22
Rich Foundation	22
Soros Fondations d'Europe Centrale et Orientale	23
Swedish and Finnish Cultural Foundation	24
Swedish Cultural Foundation in Finland	24
Thorn Emi	25
Formation	26
A: Union européenne	26
DG IA: Tempus II (Phare)	26
DG XXII: Langues et cultures régionales et minoritaires	26
Leonardo	27
Mesures générales d'enseignement et de politique pour les jeunes	28

Opérations de dialogue social et mesures préparatoires pour renforcer la coopération dans le domaine de la formation professionnelle	28
Socrates	29
Erasmus	29
Comenius	29
Lingua	30
Jeunesse	31
A: Union européenne	31
DG V: Youthstart	31
DG XXII: Jeunesse pour l'Europe III	31
Service volontaire européen	32
Soutien aux organisations internationales non gouvernementales de jeunes	33
B: Fonds privés	34
Heinz-Schwarzkopf-Stiftung Junges Europa	34
International Youth Foundation	34
Stichting Gaudemus	34
Médias	35
A: Union européenne	35
DG X: Media II	35
La dimension européenne dans l'industrie audiovisuelle	36
B: Fonds privés	37
Fondation ADO	37
Fundació Rafael Peris	38
Recherche	39
A: Union européenne	39
DG XVI: Mesures et études régionales	39
Secrétariat général: Centres d'étude et de recherche	39
Secteur professionnel	40
A: Union européenne	40
DG V: Le "troisième système" et l'emploi	40
Coopération en matière de pauvreté et d'exclusion sociale	40
DG XXIII: Promotion du commerce - Soutien particulier aux artisans et aux petites entreprises	40

Sport	42
A: Union européenne	42
DG X: Eurathlon	42
Sport en Europe	42
Technologies de l'information	44
A: Union européenne	44
DG XIII: Société d'information	44
Société multilingue d'information	44
DG XVI: Article 10 du règlement FEDER	45
Tourisme	46
A: Union européenne	46
DG XXIII: Philoxenia	46
Urbanisation	48
A: Union européenne	48
Secrétariat général: Jumelage de villes	48
DG IA: Phare	48
LIEN	48
Programme Phare pour la démocratie	49
Programme pour le renforcement du partenariat et des institutions	50
DG VI: Leader II	51
DG XVI: Interreg II	51
Regis II	52
Développement urbain	52
B: Fonds privés	53
La Conservation Foundation	53
Assistance pour les partenariats, la recherche de fonds, la représentation, les groupes de pression et la documentation	55
Culture	55
Formation	55
Divers	56

Avant-propos

Le "Vade-mecum" que vous avez entre les mains présente tous les programmes et toutes les possibilités de financement de l'Union européenne qui sont susceptibles de présenter un intérêt pour les langues minoritaires d'Europe. Ces fonds sont gérés par l'organe exécutif de l'Union européenne, la Commission européenne, via ses directions générales (que l'on appelle souvent simplement "DG").

Officiellement, un seul programme de la Commission européenne est spécifiquement destiné aux langues minoritaires d'Europe. Ce programme relève de la ligne budgétaire B3-1006, qui est gérée par la DG XXII de la Commission européenne, responsable de toutes les questions concernant l'éducation, la formation et la jeunesse. Toutefois, de nombreux autres programmes pourraient être pertinents, selon les types de projets que les différents groupes linguistiques minoritaires envisagent. Le meilleur exemple est celui des projets culturels. En effet, les projets des groupes linguistiques minoritaires peuvent facilement remplir les critères des programmes gérés par la DG X (culture, médias et communication). Il en va de même pour d'autres secteurs : la formation professionnelle dans la langue minoritaire, la promotion de l'emploi local par des initiatives locales, le développement rural et l'innovation en matière d'éducation.

Nous avons par ailleurs tenté de dresser une liste d'autres possibilités de financement et d'autres réseaux de contact (fondations et fonds privés), pour motiver les représentants des langues minoritaires.

Cette liste n'a cependant pas la prétention d'être exhaustive, étant donné que le but initial de cette publication était de présenter les aides financières de l'UE. Le "Vade-mecum" est organisé en chapitres thématiques, pour faciliter la recherche des programmes pertinents pour le projet envisagé. Pour chaque thème, la section A présente les programmes communautaires et la section B présente les fondations et les fonds privés. Cette description détaillée des programmes et des aides est suivie d'une liste concise d'adresses d'associations et d'institutions de divers secteurs. Il s'agit par exemple de groupes de pression spécifiques, d'organes consultatifs et représentatifs, ainsi que de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et du Comité des Régions.

L'auteur et le Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues tiennent à souligner qu'ils ne sont nullement responsables du résultat des demandes qui seront introduites sur la base des renseignements fournis dans le présent ouvrage. Toutes les informations de ce "Vade-mecum" présentent de simples possibilités de financement : dans de nombreux cas, aucune aide n'a effectivement encore jamais été accordée officiellement pour la promotion de langues minoritaires.

Le présent ouvrage est le fruit de six mois de recherches approfondies. Les programmes communautaires ont tendance à changer régulièrement, mais nous nous sommes efforcés de publier des informations aussi actuelles que possible et nous envisageons de publier des mises à jour annuelles.

Introduction

L'Union européenne

Commission européenne

La Commission européenne compte 20 membres (deux représentants respectivement pour l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, et un pour chacun des autres États membres). La Commission est nommée pour cinq ans. Les commissaires actuels sont entrés en fonction le 1er janvier 1995. La Commission est l'organe exécutif de l'Union. Elle doit assurer l'application des règles arrêtées en vertu du Traité et elle adopte des règles qui mettent en oeuvre certains articles du Traité. Elle gère les crédits budgétaires affectés aux instances de l'Union, de même que les programmes adoptés à cette fin. Elle est chargée d'élaborer des propositions pour toute nouvelle législation et elle peut aussi exercer son influence à chaque étape du processus d'adoption des nouvelles dispositions législatives européennes, bien que le dernier mot à cet égard revienne au Conseil et au Parlement.

La Commission a un personnel administratif, qui est essentiellement installé à Bruxelles et, dans une moindre mesure, à Luxembourg. Ce personnel comprend environ 16.000 fonctionnaires répartis entre 26 directions générales.

Parlement européen

Le Parlement européen a 626 membres - 99 allemands, 87 français, 87 italiens et 87 britanniques, 64 espagnols, 31 néerlandais, 25 belges, 25 grecs et 25 portugais, 22 suédois, 21 autrichiens, 16 finlandais, 15 irlandais et 6 luxembourgeois. La plupart de ses réunions générales se tiennent à Bruxelles, pour faciliter les contacts avec la Commission et le Conseil. Son Secrétariat est établi à Luxembourg et à Bruxelles. Toutefois, le Parlement siège également à Strasbourg une fois par mois, pour sa session plénière. Dans un certain nombre de domaines importants, le Traité de Maastricht a introduit une procédure de codécision, qui donne au Parlement le droit d'adopter des règlements et des directives plus ou moins sur pied d'égalité avec le Conseil, concernant des questions comme le marché

unique, la politique sociale, la cohésion économique et sociale, la recherche et les nouveaux domaines ouverts par le Traité sur l'Union: les réseaux transeuropéens, la protection des consommateurs, l'éducation, la culture et la santé. Ceci implique un système complexe, avec deux lectures des propositions législatives. Pour les décisions qui revêtent une importance majeure (accords internationaux, adhésion de nouveaux membres, droit de résidence des citoyens de l'UE, etc.), le Conseil doit obtenir l'accord du Parlement.

La principale fonction du Parlement est de servir de moteur politique, en proposant des initiatives pour l'élaboration de politiques communautaires. Il supervise l'activité de la Commission et il peut la destituer en adoptant une motion de censure à la majorité des deux tiers. Ensemble, le Parlement et le Conseil forment l'autorité budgétaire. Il est donc possible de demander l'appui et l'avis de membres locaux du Parlement européen (eurodéputés) sur des projets. Les eurodéputés s'organisent aussi en commissions, en fonction de leurs intérêts respectifs. Il y a ainsi des commissions qui représentent les affaires culturelles, les droits de l'homme, les intérêts agricoles, etc. Plus de 60 eurodéputés se sont également associés pour créer un intergroupe moins officiel qui s'occupe spécifiquement des problèmes des langues minoritaires. Internet: <http://www.europarl.eu.int>

Conseil de l'Union européenne

Le Conseil regroupe des ministres des États membres qui assument différentes responsabilités liées à l'UE, comme les affaires étrangères, l'agriculture, le marché intérieur, les affaires économiques, l'environnement etc. Les réunions du Conseil se déroulent généralement à Bruxelles, bien que trois réunions par an se tiennent à Luxembourg. Chaque État membre assure la Présidence du Conseil pendant six mois, à tour de rôle.

Dans le contexte communautaire, le Conseil est chargé d'assurer la mise en oeuvre des objectifs établis dans le Traité, en coordonnant les politiques économiques générales des États membres et en adoptant, sur proposition de la Commission, les principales décisions

qui concernent les politiques communes. Les pouvoirs du Conseil sont également étendus sur le plan de la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que de la justice et des affaires intérieures.

Une fois par an, les chefs d'État et le Président de la Commission, assistés par les ministres des affaires étrangères et par un membre de la Commission, se réunissent en outre pour des "Conseils européens", qui sont destinés à donner une nouvelle impulsion à la politique communautaire et à définir des lignes directrices pour l'action à venir.

Tél. central : (+32 2) 285 61 11

Internet: <http://agnor.consilium.eu.int>

Comité économique et social

Le Comité économique et social se compose de 222 membres répartis en trois groupes: les employeurs, les travailleurs et les activités diverses (agriculteurs, artisans, petites et moyennes entreprises et industries, professions libérales, représentants des consommateurs, des coopératives, des familles, des mouvements écologistes, etc.). Les membres sont aussi choisis au sein des organisations patronales, des syndicats et des autres groupes d'intérêt. Le Comité se réunit à Bruxelles. Son rôle est essentiellement consultatif, mais il peut aussi émettre des avis de sa propre initiative. Il collabore par ailleurs avec le Parlement européen, pour les échanges d'informations entre les commissions parlementaires et pour la liaison entre les présidents de commissions et les rapporteurs.

Internet: <http://europa.eu.int/ces>

Comité des régions

Ce Comité a eu sa première réunion officielle en mars 1994. Son rôle principal est de renforcer la légitimité démocratique de l'UE. Le but est d'associer plus directement les autorités locales et régionales aux délibérations qui se tiennent au niveau communautaire. Il est composé de 222 membres des 15 États membres et d'un nombre égal de membres suppléants, qui représentent les autorités locales et régionales. Le Conseil européen et la Commission européenne doivent

consulter le Comité des régions avant d'adopter toutes leurs mesures, surtout lorsque les intérêts régionaux sont concernés, plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture, de la santé publique, de la cohésion économique et sociale, de la cohésion transeuropéenne, des transports, des télécommunications etc.

Tél. central : (+32 2) 546 22 11

Le budget de l'UE

Le budget de l'UE est adapté en fonction des critères de convergence de l'Union économique et monétaire. Le but de ces critères est d'assurer la cohésion sociale et économique dans l'ensemble de la Communauté européenne et de préparer la poursuite de l'intégration avant l'arrivée de nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Les principales priorités pour 1998 sont la recherche et le développement technologique (RDT), les réseaux transeuropéens (TEN) et, dans une moindre mesure, l'éducation et la formation, l'information et la communication, ainsi que d'autres opérations sociales. Ceci représente un changement par rapport aux stratégies de 1997, où 46,3% du budget ont été consacrés à la politique agricole commune et 35,6% sont allés aux Fonds structurels. Quelque 70% du budget alloué aux Fonds structurels (financement d'actions sociales et régionales, ainsi que pour l'agriculture et la cohésion) vont aux régions en retard de développement, qui sont principalement dans le Sud de l'Italie, en Espagne, au Portugal, en Irlande et en Grèce. Néanmoins, les régions des pays intérieurs sont aussi éligibles, depuis l'introduction d'une forme particulière de catégorisation selon laquelle les régions sont classées en fonction de certains objectifs.

Fonds structurels

Il y a cinq Fonds structurels différents, gérés par différentes DG : le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de cohésion, tous deux gérés par la DG XVI (chargée de toutes les questions concernant la politique régionale et la cohésion), le Fonds social européen, géré par la DG V (chargée de

l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), géré par la DG VI (agriculture), et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), géré par la DG XIV (pêche).

Bien que les critères qui permettent d'accéder à ces fonds concernent généralement de grands projets macro-économiques (comme la construction de routes ou des travaux d'infrastructure), il reste possible de trouver des créneaux dans les procédures de candidature.

Il est de plus en plus reconnu que l'on ne peut pas faire dépendre le développement économique de financements à grande échelle ; c'est ainsi que des initiatives de moins large envergure ont vu le jour. Il est aussi établi que la prospérité économique est seulement réalisable si l'on développe parallèlement le bien-être culturel et social. La culture est donc de plus en plus reconnue comme allant de pair avec le progrès économique.

Les candidats des groupes linguistiques minoritaires ne devraient donc pas limiter leurs recherches de fonds aux programmes exclusivement culturels et ils devraient se pencher plus attentivement sur les initiatives soutenues par les Fonds structurels, ainsi que justifier leurs projets dans le contexte de l'intégration sociale, des initiatives locales et de l'emploi local. L'éligibilité pour ces fonds dépend de la situation géographique de chaque projet. Comme nous l'avons déjà mentionné, les régions sont effectivement organisées en zones relevant de différents "objectifs", selon l'importance et la nature de leurs besoins :

L'objectif 1 concerne ainsi le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement. Il couvre actuellement la Grèce, le Portugal, l'Irlande, le Sud de l'Italie, l'Espagne et les régions périphériques de l'UE, comme les 5 nouveaux Länder allemands, la Highlands and Islands enterprise area, en Écosse, et quelques poches d'industrie lourde dans d'autres États membres (N.B. Bon nombre de projets communautaires nécessitent des partenariats

que l'on trouve dans les régions de l'objectif 1).

L'objectif 2 couvre les régions affectées par le déclin industriel. Ces zones, qui ont un taux de chômage supérieur à la moyenne et qui dépendent lourdement de l'industrie, peuvent aussi comprendre des villes.

L'objectif 3 met l'accent sur la lutte contre le chômage de longue durée (plus de 12 mois) et sur la promotion de l'intégration professionnelle des jeunes de moins de 25 ans. À cette fin, il soutient des initiatives communautaires locales, pour couvrir des besoins particuliers spécifiques à la zone concernée (projets culturels, linguistiques et sociaux).

L'objectif 4 vise à faciliter l'adaptation des travailleurs aux mutations de l'industrie et des systèmes de production.

L'objectif 5a met l'accent sur les zones qui ont besoin d'assistance pour réadapter leurs structures socio-économiques, afin de transformer et de commercialiser les produits de l'agriculture et de la pêche plus efficacement.

L'objectif 5b concerne le développement et l'ajustement structurel des régions rurales.

L'objectif 6 porte sur l'ajustement économique des régions à très faible densité de population, essentiellement en Finlande et en Suède.

Pour chaque programme décrit dans le présent "Vademecum", nous spécifions quels objectifs sont soutenus. Alors que la plupart des financements de l'UE sont annuels, les Fonds structurels sont à plus long terme. Cela signifie que certains programmes durent environ 6 ans et que, si un candidat n'a pas introduit sa demande au début du programme, il risque d'être trop tard pour recevoir des fonds, étant donné que l'accent n'est pas mis sur le calendrier du programme mais sur celui du projet. Cet élément est mis en exergue pour tous les programmes décrits que cela concerne.

Procédure de candidature

D'une manière générale, les programmes de la Commission européenne doivent tous respecter un certain nombre de critères communs. La candidature doit exposer clairement les objectifs à court et à long terme du projet, les raisons qui justifient la demande de fonds, ainsi qu'un projet de budget et un plan de dépenses concis et réalistes. Les candidats doivent également expliquer de manière détaillée quels résultats ils attendent du projet et le degré d'impact prévu sur le groupe cible. Pour tous les programmes, les candidats doivent par ailleurs se procurer un formulaire spécial de candidature auprès du point de contact responsable.

Critères communs :

Durée: la plupart des programmes communautaires couvrent une période limitée, le but étant de pouvoir réexaminer et évaluer leur impact. Bon nombre d'entre eux sont déjà en cours depuis environ trois ans et devraient s'achever cette année. En attendant qu'ils soient reconduits ou modifiés, il est possible que des programmes provisoires soient proposés.

Caractère transnational: il s'agit là d'une exigence absolue pour de nombreux programmes. Les projets doivent avoir une dimension européenne, c-à-d. que les participants doivent soit venir de différents États membres, soit contribuer à une coopération de nature transnationale, communautaire. Le travail doit viser à partager des idées, des connaissances et des initiatives.

Bien que les candidats ne soient pas sélectionnés en fonction de leur pays d'origine, les fonds sont répartis de manière égale sur le plan géographique. L'évaluation porte notamment sur la qualité du projet, l'expérience professionnelle de ses organisateurs, le nombre de participants et de partenaires qui y sont associés et son originalité. Pour les projets qui associent plusieurs partenaires, il est nécessaire de choisir un individu ou un groupe qui sera responsable des questions financières et de la réception d'une aide éventuelle. Les candidats doivent démontrer qu'ils ont les aptitudes professionnelles nécessaires pour s'occuper de

comptes financiers et ils doivent respecter les échéances des rapports à mi-parcours. Leur projet de budget doit se montrer réaliste et faisable.

Il importe aussi de souligner que les projets seront encore plus convaincants s'ils sont cofinancés par d'autres organismes, qu'il s'agisse de pouvoirs publics, d'entreprises privées, de fondations etc.

Lorsque vous téléphonez au point de contact responsable pour obtenir de plus amples informations et un formulaire d'inscription, attendez-vous à ce que l'on vous demande d'officialiser votre demande en envoyant une télécopie. Pour une bonne part des programmes, des organismes appelés "Bureaux d'assistance technique" ont été créés pour seconder la Commission européenne lorsqu'il s'agit d'aider les candidats à trouver des réponses à leurs questions et à préparer leurs demandes. Lorsque cela peut être utile, leur adresse sera indiquée comme un des principaux points de contact.

Il est possible d'obtenir des conseils sur les programmes communautaires et sur la manière d'introduire ses demandes en s'adressant directement au réseau d'Euro Info Centres mis en place par la Commission.

Les numéros de contact ci-dessous sont gratuits dans chacun de ces pays :

Allemagne: 00 800 0800 11 22
Autriche: 00 800 20 12 50
Belgique: 00 800 0800 11 22
Danemark: 00 800 0800 11 22
Finlande : 0800 11 32 41
France: 00 800 0800 11 22
Grèce: 00800 32 12 630
Irlande: 1800 55 32 62
Islande: 00 800 0800 11 22
Italie: 167 78 06 74
Luxembourg: 0800 32 77
Norvège: 00 800 0800 11 22
Pays-Bas: 00 800 0800 11 22
Portugal: 0505 32 96 30
Royaume-Uni: 0800 78 36 553
Suède: 020 93 10 10

Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe (à ne pas confondre avec le Conseil européen, qui regroupe les dirigeants des États membres de l'UE) est une organisation intergouvernementale qui compte une quarantaine de pays membres. Ce n'est pas une institution de l'Union européenne. Il se penche sur toutes les grandes questions concernant la société européenne, comme la culture, le patrimoine, l'éducation, les sports et la jeunesse, et il s'efforce de promouvoir l'intérêt et la coopération dans ces domaines.

Le Conseil de l'Europe a aussi publié un rapport sur la situation des différentes langues minoritaires de l'UE. Un des organes du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, a jeté les bases d'une Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. En 1992, le Conseil de l'Europe a accordé à cette Charte le statut juridique d'une Convention européenne et l'a ouverte à la signature. En signant la Charte, chaque État peut choisir les dispositions qu'il souhaite appliquer dans les différents

domaines couverts : administration, éducation, médias, justice, vie économique, sociale et culturelle. La Charte est officiellement entrée en vigueur le 1er mars 1998. Contact : Point I, Conseil de l'Europe, F - 67075 Strasbourg, tél: (+33 388) 41 20 33, fax: (+33 388) 41 27 80, <http://www.coe.fr>

UNESCO

L'UNESCO est représentée par 185 pays de la planète et fait partie de l'Organisation des Nations Unies. Sa mission est de trouver des solutions aux problèmes qui surgissent dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et des communications. L'UNESCO a mis en oeuvre plusieurs programmes linguistiques, comme Linguapax (qui vise à promouvoir la culture par une éducation plurilingue), et elle a soutenu un large éventail d'initiatives en faveur des langues minoritaires, comme l'organisation de séminaires et de conférences. Contact: Place de Fontenoy 7, F - 75352 Paris, tél: (+33 1) 45 68 10 00, fax: (+33 1) 45 67 16 90

Culture T U R E

A: Union européenne

Direction générale V (emploi, relations industrielles & affaires sociales)

Mesures de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme

Le budget total pour 1997 était de 8.000.000 écus.

Objectifs:

Soutenir les projets ayant pour but de combattre le racisme et toute discrimination fondée sur la race, la religion, la nationalité, et l'origine sociale ou ethnique. Les projets peuvent être de caractère local, régional, national ou européen et doivent pouvoir promouvoir l'échange d'expérience et d'information.

Eligibilité:

Les actions doivent porter sur le problème du racisme dans les États membres. La priorité sera accordée aux projets ayant pour thème le racisme dans la vie de tous les jours, le racisme dans la vie professionnelle, la sensibilisation du public et des législateurs aux problèmes de racisme. Ces actions peuvent se traduire par des conférences, des séminaires, des manifestations culturelles, des réunions d'échanges d'expériences entre différents types de partenaires, la diffusion de matériel pédagogique et des traductions dans différentes langues de l'UE.

Echéances:

Deux échéances : avant le 1^{er} mars et avant le 1^{er} mai.

Contact:

Bureau d'Assistance Technique
Année européenne contre le racisme
c/o ISG Brussels

Avenue Brugmann 108
B - 1190 Bruxelles
Tél: (+32 2) 346 63 33
Fax: (+32 2) 346 65 46

Mme J. Wellinghof
DG V D.4
Rue Archimède 1
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 51 51
Fax: (+32 2) 295 18 99

Direction générale X (audiovisuel, information, communication et culture)

Ariane

Le budget total pour 1997 était de 2.775.000 écus.

Objectifs:

Encourager une plus grande diffusion des oeuvres littéraires sur la variété des cultures européennes, à travers le travail de traduction. Ce programme cherche à soutenir le développement des cultures, tout en insistant sur le respect de leur diversité nationale et régionale, et à accroître leur connaissance et l'accès aux peuples européens. Il y a 3 Actions : 1) la traduction d'oeuvres littéraires ; 2) les projets de coordination organisés en partenariat ; et 3) l'amélioration des aptitudes professionnelles dans ce domaine.

Eligibilité:

Les bourses de traduction sont destinées aux oeuvres littéraires du XX^{ème} siècle qui sont représentatives de la culture du candidat, qui sont représentatives des tendances littéraires contemporaines et qui sont susceptibles d'intéresser un large public européen d'au-

aujourd'hui. Si l'oeuvre n'a pas été écrite dans une langue minoritaire, elle doit déjà avoir été publiée dans deux langues de l'Union européenne (en plus de la langue originale). La bourse doit servir à soutenir la traduction dans au moins une langue de l'UE, avec comme priorité la traduction dans des langues moins répandues de l'UE.

Financement:

La bourse couvre environ 35% des frais de traduction. Si le projet comprend une grande diffusion, il peut cependant recevoir une somme plus élevée.

Echéance:

L'échéance est normalement au début du mois de mai. Néanmoins, 1998 est la dernière année du programme. Les décisions au sujet de l'avenir du programme ne seront prises qu'à la fin de l'année.

Contact:

Mme Enrica Varese
DG X D.1 4/22
Rue de la Loi 102
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 95 58
Fax: (+32 2) 299 92 83
<http://europa.eu.int/en/comm/dg10/culture.html>

Kaléidoscope 2000 - Programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimen- sion européenne

Le budget total pour 1997 était de 8.550.000 écus.

Objectifs:

Promouvoir un meilleur accès et une plus large diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens. Promouvoir la coopération artistique et culturelle entre professionnels. Offrir un appui aux manifestations culturelles.

Eligibilité:

L'aide de ce programme est réservée : aux manifestations artistiques et culturelles qui visent à promouvoir la connaissance et la diffusion des cultures et de l'histoire des peuples d'Europe (festival européen de musique pour jeunes, festivals d'art dramatique et de danse etc.); aux échanges culturels non-commerciaux et à la création artistique dans tous les domaines (arts du spectacle, arts visuels et multimédia); ainsi qu'aux projets artistiques et culturels conjoints, organisés avec des partenaires d'au moins trois États membres ou à travers des réseaux culturels qui font participer des artistes d'au moins trois États membres.

Ce programme couvre aussi le "Prix européen pour les arts visuels", accordé chaque année à de jeunes artistes exceptionnels qui ont produit des oeuvres reflétant remarquablement les caractéristiques régionales et européennes.

Echéances:

La dernière échéance était le 1er janvier 1998. Comme cette ligne budgétaire était seulement prévue pour la période de 1995 à 1998, son avenir reste incertain. Des décisions seront prises à la fin de 1998.

Contact:

M. Aristotelis Bouratsis
DG X D.1
Rue de la Loi 102
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 92 44
Fax: (+32 2) 299 92 83

Raphaël

Le budget total pour 1997 était de 10.600.000 écus.

Objectifs:

Encourager le développement du patrimoine culturel européen (bâtiments, monuments et artefacts, archéologie, musées et collections, archives photographiques, cinématographiques, littéraires, etc.).

Eligibilité:

Les actions qui concernent un patrimoine "majeur" ou "exceptionnel", y compris des mesures en cours; les mesures visant à préserver ou conserver des centres urbains inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO; aide aux ateliers sur le patrimoine européen concernant des thèmes communs développés au niveau national, local ou régional, mais couvrant aussi un patrimoine comprenant des bâtiments, des monuments et des artefacts; élaboration de normes/mesures concernant les pratiques de conservation des organisations professionnelles internationales (par ex. documentation sur les biens culturels, les prêts professionnels, la conservation, etc.); les projets axés sur la culture qui sont complémentaires d'autres activités communautaires; les réseaux et partenariats transfrontières qui visent à améliorer les échanges de connaissances et d'expériences entre musées et professionnels du patrimoine; l'organisation de colloques, de séminaires et de conférences sur les questions liées au patrimoine.

Echéances:

Le 5 juin et le 10 septembre 1998. Ce programme de cinq ans est dans sa dernière année. Des décisions sur son avenir seront prises à la fin de l'année.

Contact:

M. Aristotelis Bouratsis
DG X D.1
Rue de la Loi 102
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 92 44
Fax: (+32 2) 296 69 74
<http://europa.eu.int/en/comm/dg10/culture/en/heritage/raphael.html>

Note: En 2000-2004, quelque 167 millions d'écus soutiendront la coopération culturelle en Europe, y compris les réseaux, les manifestations importantes et la promotion innovatrice de la créativité et de l'expression culturelle. Les lignes directrices du programme prévoient l'intégration des objectifs culturels dans la politique communautaire selon trois axes principaux : la législation favorable à la culture (comme les droits d'auteur); la dimension culturelle des politiques d'aide existantes; et la culture dans les relations extérieures de l'UE. Ce programme remplacera les programmes Kaléidoscope, Ariane et Raphaël.

Directions générales XVI-IA

Ecos-Ouverture 1998-2001

Le budget total pour 1998-2001 est de 25-30 millions d'écus du FEDER (article 10) et 15 millions d'écus de Phare.

Objectifs:

Coopération interrégionale entre l'UE et l'Europe centrale. L'aide ira à des projets entre des régions et des villes de pays de l'UE et leurs homologues d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, d'Estonie, de Hongrie, de Lettonie, de Lituanie, de l'ex-république yougoslave de Macédoine, de Pologne, de Roumanie, de Slovaquie, de Slovénie et de République tchèque. Les NEI et les pays tiers méditerranéens partenaires pourront également être associés. Un des domaines de coopération est le développement économique du patrimoine culturel.

Eligibilité:

Les principaux partenaires doivent être les autorités locales ou des organes contrôlés par celles-ci. Les participants doivent compter au moins deux pays de l'UE et

un pays tiers. La moitié des principaux partenaires de l'UE doivent relever des objectifs 1, 2, 5b ou 6. Les aides couvriront jusqu'à 75% du projet et se chiffreront entre 200.000 et 800.000 écus.

Echéance:

Le 15 novembre 1998.

Contact:

Commission européenne
DG XVI.A.2
ou DG IA.B
Rue de la Loi 200
(CSM2 3/67)
B - 1049 Bruxelles
Fax: (+32 2) 299 56 01
E-mail: ecos-ouverture@fmb.dg16.cec.be
<http://www.info regio.org>

**Direction générale XXII
(éducation, formation et
jeunesse)**

**Langues et cultures régionales et
minoritaires**

Voir le chapitre Formation.

B: Fonds privés

**Alexander S. Onassis Public
Benefit Foundation**

Cette fondation a vu le jour après la mort de l'armateur grec Aristotelis Onassis. Conformément à son testament, cette fondation a comme but de soutenir diverses activités culturelles et sociales. Malgré sa vocation

internationale, elle se concentre surtout sur les projets helléniques, compte tenu de son origine grecque.

Objectifs:

Offrir des services et des bourses ou d'autres types d'assistance publique, dans les domaines de l'éducation, de la littérature, de la religion, des sciences et des découvertes, du journalisme, de l'art, de la culture, de la recherche, de l'histoire, de l'archéologie et du sport. Des bourses d'études sont aussi offertes, ainsi que des prix, tels que le prix Onassis pour l'environnement, la culture, les arts et la philosophie, les lettres et sciences. Des fonds sont également attribués à des projets sociaux, culturels, de recherche et de traduction. Par ailleurs, la fondation vient parfois en aide à des projets au sein de communautés en difficulté comme la Géorgie et l'Albanie.

Eligibilité:

Les projets sont généralement axés sur la Grèce et les Grecs, mais ils peuvent aussi être de nature internationale.

Procédure de candidature: Toute candidature doit être adressée au Conseil d'Administration de la fondation, avec une lettre d'introduction.

Contact:

56 Amalias Avenue
GR- 10558 Athènes
Tél: (+30 1) 331 09 00
Fax: (+30 1) 323 60 44

**Endangered Languages Fund,
Yale University**

Le budget prévu pour 1998 est de 2.000 \$ maximum.

Objectifs:

Des bourses sont fournies pour financer des recherches sur le maintien de la langue et dans le domaine linguistique. Les projets qui ont le plus de

chance d'être financés sont ceux qui profitent directement à la communauté et le domaine linguistique en question. Les publications sont aussi soutenues, mais elles ne sont pas prioritaires.

Eligibilité:

La priorité accordée aux projets dépend de l'urgence de la survie de la langue. Les dépenses éligibles comprennent les frais de déplacement, les cassettes, les films, les honoraires de consultants etc. Les bourses sont normalement pour des périodes d'un an, mais des prolongations peuvent être sollicitées.

Procédure de candidature:

Il n'y a pas de formulaire officiel à remplir. Les informations ci-dessous doivent cependant être fournies en quatre exemplaires :

Le nom du candidat et ses coordonnées, ses lieu et date de naissance, sa profession, son éducation et sa langue maternelle, ainsi que les recherches qu'il a effectuées et ses publications (s'il y a). La description du projet, qui doit se faire sur un document séparé de deux pages minimum, en interligne simple. Le type de matériel qui sera recueilli et l'importance que les recherches auront pour la communauté linguistique et pour la linguistique. Brève explication du degré d'urgence du projet pour la langue en question. Sur une autre page, un budget détaillé reprenant les dépenses prévues. Les estimations sont acceptées si elles sont réalistes.

Toute somme doit être traduite en dollars US. Les autres sources de soutien financier doivent être déclarées, ainsi que les autres demandes d'aide. Il est aussi conseillé de soumettre deux lettres de référence, mais ce n'est pas indispensable.

Également joindre une adresse e-mail ou une carte postale pré-adressée, pour pouvoir recevoir un accusé de réception.

Si une bourse est accordée, le bénéficiaire devra transmettre à la fondation un bref rapport du projet et des copies de toutes les publications procurées grâce à la bourse.

Echéances:

Toute candidature doit être reçue vers le 20 avril de chaque année. Les décisions finales sont prises à la fin du mois de mai.

Contact:

Endangered Language Fund, Inc.
Department of Linguistics
320 York Street
Yale University
USA - New Haven, CT 06520
E-mail: elf@haskins.yale.edu

**Fondation "Centres européens
langues et civilisations"**

Objectifs:

Promouvoir de meilleures relations entre les personnes de nations et de milieux culturels différents. Permettre aux adultes de tous les pays d'apprendre à connaître les autres pays.

Eligibilité:

La fondation opère au niveau international, dans le domaine de l'éducation pour adultes, à travers des cours de langues, des projets de recherche, des conférences et des cours magistraux, la publication de matériel didactique et des bourses.

Contact:

M. R. Scharer, Président
Seestraße 247
CH - 8038 Zürich
Tél: (+41 1) 482 5200
Fax: (+41 1) 481 6124

**Fondation européenne
de la culture**

La Fondation européenne de la culture est une organisation indépendante qui soutient les activités et

recherches dans les domaines de la culture et de l'éducation en Europe. Elle sert de centre à un réseau européen d'établissements et de centres indépendants associés qui mènent des recherches dans le domaine de l'éducation, des médias et de l'environnement et elle offre un soutien logistique sous contrat, notamment pour la Commission européenne. La FEC développe aussi ses propres projets culturels et elle accorde des bourses à des projets externes.

Budget pour chaque année : environ 1.500.000 écus.

Objectifs:

Soutient les projets axés sur les aspects informatifs et éducatifs de la culture dans les domaines suivants: débats sur des questions culturelles et politiques européennes; coopération culturelle; mobilité, formation et programmes d'information; démocratie et intégration sociale; initiatives culturelles et éducatives; littérature; coopération transfrontière et transculturelle en traduction, rédaction et publication; politiques linguistiques en Europe; communication transfrontière et transculturelle; information et médias; outils pour l'éducation et la coopération en matière de culture; rôle des médias dans la société européenne et information interculturelle.

Eligibilité:

Les projets doivent tomber dans une ou plusieurs des trois catégories suivantes: couvrir la zone méditerranéenne, l'Europe centrale et orientale ou le domaine thématique du pluralisme culturel. Les candidats doivent être des organisations non gouvernementales et sans but lucratif. Les projets doivent avoir une dimension européenne en ce qui concerne les participants, la matière traitée et l'organisation. Ils doivent impliquer la coopération de plusieurs autres partenaires. Les projets non éligibles sont ceux qui concernent des représentations, des expositions, des tournées, des productions audiovisuelles, des publications, ainsi que des échanges universitaires et éducatifs. Les candidats doivent envoyer une proposition de bourse contenant une description détaillée du projet avec ses objectifs, ses motivations et son budget au département des

aides de la FEC. Si cette proposition est acceptée, le candidat reçoit un formulaire de candidature.

Echéances:

Le 15 janvier pour les projets mis en oeuvre entre mai et juillet. Le 15 mars pour les projets mis en oeuvre entre août et décembre. Le 15 septembre pour les projets mis en oeuvre entre janvier et avril de l'année suivante.

Financement:

Un projet peut recevoir une bourse de 2.500 écus à 25.000 écus.

Contact:

Mme Annette Van Bergen, Language Coordinator
Mme Veronie Willemars, Grants Office
European Cultural Foundation
Jan Van Goyenkade 5
NL - 1075 HN Amsterdam
Tél: (+31 20) 676 02 22
Fax: (+31 20) 675 22 31
E-mail: ecsinfo@pi.net
<http://www.pi.net/~ecsinfo>

Fondation Simone et Cinco del Duca

Objectifs:

Soutenir la recherche sur les problèmes de protection sociale et promouvoir la préservation et l'amélioration de l'environnement, ainsi que du patrimoine culturel et scientifique de la société humaine.

Eligibilité:

Les projets qui relèvent de ces domaines peuvent avoir lieu n'importe où.

Financement:

Il y a aussi des bourses pour les particuliers, ainsi que des bourses d'étude, des aides pour l'organisation de conférences et de séminaires, et des prix spéciaux (Prix Mondial Cinco del Duca).

Contact:

10 rue Alfred-de-Vigny
F - 75008 Paris
Tél: (+33 1) 47 66 01 21
Fax: (+33 1) 46 22 45 02

Fondazione Europea Dragan

Constantino Dragan est un homme d'affaires et un économiste doublé d'un Européen convaincu qui contribue au développement économique et culturel d'une Europe unifiée depuis 1950.

Objectifs:

Stimuler le sentiment d'une conscience européenne, surtout parmi les jeunes. Favoriser la compréhension mutuelle des peuples d'Europe sur la culture et de l'histoire de chaque pays et sur la contribution de chaque État membre à la création d'une civilisation européenne. Contribuer au développement harmonieux de la culture européenne en construisant une communauté culturelle européenne.

Eligibilité:

Les objectifs de cette fondation sont axés sur le fait que, puisque la culture européenne n'a pas de frontières, elle doit s'étendre et unifier les peuples de notre continent par delà leurs structures politiques. Toutes les mesures d'aide financière à la culture visent à soutenir ce processus. Les projets de toute l'Europe sont éligibles, mais ceux d'Europe de l'Est ont généralement la priorité. Tous les projets qui impliquent des échanges culturels, des conférences et des publications sont également favorisés.

Contact:

Mme Anna Maria di Pietro, Director
Foro Traiano, 1/A

I - 00160 Roma
Tél: (+39 6) 678 0948

Fondazione San Paolo di Torino

Budget total : environ 3.215.910 écus.

Cette fondation est une organisation privée sans but lucratif qui a été créée sur l'initiative de l'Istituto Bancario San Paolo di Torino pour mener des programmes de patronage, tant dans le domaine culturel que dans le secteur scientifique.

Objectifs:

La fondation opère dans six domaines: culture et art (préservation et enrichissement du patrimoine culturel), recherche scientifique et environnement, protection et émancipation sociales, santé, éducation et recherche économique.

Eligibilité:

La fondation soutient essentiellement les initiatives de la base, qu'elles soient locales, nationales ou internationales.

Il y a quatre domaines d'action:

- 1) Art et culture. À travers ce domaine d'action, la fondation encourage la préservation et l'enrichissement du patrimoine culturel en soutenant les arts du spectacle, les expositions et le travail de restauration.
- 2) Recherche économique et éducation. Des bourses sont offertes aux étudiants, surtout ceux des régions italiennes et des pays d'Europe centrale et orientale.
- 3) Santé et bien-être. Les initiatives soutenues sont notamment celles qui visent à prévenir les problèmes sociaux.
- 4) Recherche scientifique et environnement. Les projets peuvent consister en des programmes de communication et d'éducation destinés à sensibiliser le grand public aux problèmes écologiques. Les ateliers et la recherche sont également éligibles à ce titre.

Procédure de candidature:

Les parties intéressées qui souhaitent des informations complémentaires et un formulaire de candidature doivent d'abord envoyer une brève explication de leur projet.

Contact:

M. Dario Disegni, Head of Cultural and Scientific Affairs
Corso Vittorio Emanuele II, 75
I-10128 Torino
Tél: (+39 11) 555 3940
Fax: (+39 11) 555 6340

Fonds international pour la promotion de la culture

Le FIPC est un organe autonome et flexible établi en 1974, dans le cadre de l'UNESCO, qui a jusqu'à présent soutenu le lancement de près de 400 projets dans 97 pays différents et pour de nombreuses formes d'expression culturelle et artistique. Jusqu'en 1990 ce fonds donnait seulement des bourses. Il est le seul de l'UNESCO qui soit directement accessible aux particuliers et aux associations, sans que ceux-ci doivent passer par des gouvernements.

Objectifs:

Promouvoir la culture, la valeur qu'elle représente et la forme d'expression qui assure son authenticité et son identité; la création artistique sous toutes ses formes, tout en respectant son indépendance et sa liberté d'expression; et la coopération culturelle internationale et régionale.

Eligibilité:

Les fonds sont à présent axés sur un nouveau programme destiné à la promotion des réseaux d'artistes et des mécanismes d'échange, à l'organisation d'ateliers internationaux et à l'octroi de bourses d'étude et de subventions de voyages.

Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être présentées par écrit. Pour plus d'information, prendre contact par courrier électronique ou par télécopie, non par téléphone. Les aides financières sont décidées par le Conseil lors de sa réunion annuelle, généralement tenue en printemps.

Contact:

M. Yudhishtir Raj Isar, Director
7, Place de Fontenoy
F - 75700 Paris
Tél: (+33 1) 45 68 42 15
Fax: (+33 1) 45 66 50 62

Foundation for Hellenic Culture

Cette fondation a été créée par un défenseur des droits de l'homme, Ioannis Georgakis. Jusqu'à sa mort, en 1993, il a été le fer de lance de la campagne pour la diffusion de la culture hellénique à l'étranger.

Objectifs:

Promouvoir, diffuser et entretenir la culture grecque.

Eligibilité:

Les activités prévues comprennent l'organisation d'expositions sur des thèmes grecs à l'étranger, ainsi que des concerts, des spectacles de danse, du cinéma, du théâtre et des séminaires. Les échanges artistiques et culturels entre groupes d'initiative étrangers et grecs sont également encouragés.

Contact:

Stratigou Kallari Str. 50
GR - 15452 Paleo Psychiko
Tél: (+30 1) 687 654 07
Fax: (+30 1) 685 69 83

Fundaçao Calouste Gulbenkian

Le budget des aides est d'environ 27.000.000 écus.

Cette fondation a été créée conformément à la volonté de Calouste Sarkis Gulbenkian. Ce financier et homme d'affaires, qui a travaillé dans l'industrie pétrolière au Moyen-Orient, a vécu au Portugal.

Objectifs:

Soutenir les activités artistiques, éducatives, scientifiques et de bienfaisance. Dans le domaine de la culture artistique, la fondation met l'accent sur la musique, la danse, les beaux-arts, l'histoire de l'art, l'archéologie, le théâtre et le cinéma.

Eligibilité:

La plupart des projets ont lieu au Portugal, mais la fondation soutient aussi les projets dans d'autres pays, lorsque cela lui semble approprié. En Europe, la fondation est particulièrement bien établie en France, au Royaume Uni et en Irlande. Le programme en faveur des arts est exclusivement réservé aux adultes (de plus de 25 ans), l'art pour les plus jeunes étant couvert par le programme d'éducation.

Contact:

Dr. Carlos Baptista da Silva,
Secretary to the Board of Trustees
Av. de Berna, 45A
P - 1093 Lisboa
Tél: (+351 1) 793 5131
Fax: (+351 1) 793 5139

Fundació Institut Pacis, Fundació Jaume Bofill i Fundació Serveis de Cultura Popular

Ces trois fondations consacrent toutes leurs ressources humaines et matérielles à la promotion de la culture en Catalogne, en partant du principe que l'enrichissement de la culture universelle doit partir des racines culturelles distinctes de chaque peuple. Quoique ces trois fondations

soient indépendantes de toute organisation politique, religieuse et commerciale, elles sont soumises aux règles établies par le Generalitat (gouvernement catalan), auquel elles doivent rendre compte tous les ans de leurs dépenses et de leurs réalisations.

Objectifs:

Fundació Institut Pacis: offrir un soutien financier aux organisations culturelles catalanes qui s'occupent du développement culturel de leur région.
Fundació Jaume Bofill: encourager les initiatives dans le domaine des sciences sociales qui peuvent mener à une meilleure compréhension de la société et apporter des résultats positifs à son amélioration.
Fundació Serveis de Cultura Popular: rendre la culture plus accessible, sous toutes ses formes, pour les groupes et les personnes qui y ont le moins accès à cause de leur situation sociale.

Eligibilité:

Les projets visant à résoudre les problèmes des jeunes est toujours la priorité. Des bourses ont déjà été accordées à un large éventail de projets (clubs de loisirs, colonies de vacances, ...). Il y a aussi un soutien particulier pour la recherche et les échanges éducatifs, les publications et les médias.

Contact:

M. Joan Carles Burgués i Julià, Director
Fundació Institut Pacis
Passeig de Gràcia, 77, pral.
E - 08008 Barcelona

Fundación Santa María

Cette fondation a été établie en tant qu'association de bienfaisance dans le domaine de l'éducation, en vue de rendre à la société, à travers la culture, les bénéfices engrangés par la maison d'édition Ediciones S.M.

Objectifs:

Étendre l'éducation et la culture aux groupes sociaux

qui y ont difficilement accès.

Promouvoir le développement des sciences pédagogiques, des méthodes didactiques et de la spécialisation du personnel enseignant.

Eligibilité:

Les projets doivent profiter à un groupe culturel ou social en Espagne. Les bourses vont aux projets de la recherche sociale et aux initiatives pédagogiques qui prévoient notamment la formation des enseignants et de la production de matériel pédagogique. La fondation organise aussi des activités dans le domaine de la littérature enfantine. Elle a déjà une expérience bien établie en matière de concours et de prix littéraires. Son objectif à cet égard est de promouvoir la littérature de fiction et les illustrations pour enfants. Elle a ainsi déjà accordé des fonds pour des livres publiés en catalan, en galicien et en basque.

La fondation ne peut soutenir que ses propres programmes ou ceux qui sont menés en collaboration avec d'autres partenaires. Aucune aide n'est donc possible pour des institutions ou pour des particuliers.

Contact:

M. Manuel Iceta Olaizola, Directeur
Calle Doctor Esqueredo 125-3
E - 28007 Madrid
Tél: (+34 1) 573 0299
Fax: (+34 1) 504 0135

Internationale Stiftung Preis

E. Balzan-Fonds

Le budget annuel pour les subventions est de 678.746 écus environ. Cette fondation gère les biens du Balzan Foundation Prize, établi à Milan (Italie), et alloue les sommes nécessaires pour les prix.

Objectifs:

Encourager les activités culturelles et humanitaires de toutes nationalités, races et religions.

Eligibilité:

La fondation offre des prix dans les domaines suivants: littérature, arts, sciences morales, paix et fraternité entre les peuples, physique, mathématiques, sciences naturelles et médecine. Les projets peuvent venir de n'importe quel pays.

Financement:

Les aides financières ne sont octroyées que sous forme de prix.

Contact:

M. P.D. Klingenberg, Président
Claridenstraße 35
CH - 8002 Zürich
Tél: (+41 1) 201 4822
Fax: (+41 1) 201 4829

Kulturstiftung Haus Europa

Cette fondation a été créée en 1990, par le gouvernement de la République démocratique allemande. Elle est devenue une fondation privée et autonome en 1992.

Objectifs:

Promouvoir l'entente européenne. Développer un réseau européen culturel, promouvoir les initiatives et aides financières privées pour les arts et les affaires culturelles.

Eligibilité:

Les projets doivent avoir une relation avec l'Allemagne. Ils peuvent porter sur l'organisation de conférences sur des questions culturelles internationales, des publications, ainsi que la promotion et la prise en charge de projets culturels.

Contact:

c/o Maecenata Management GmbH
Barer Straße 44

D - 80799 München

Tél: (+49 89) 28 44 52

Fax: (+49 89) 28 37 74

Rich Foundation

Cette fondation a été créée en Suisse, en 1988, par Mar et Denise Rich, qui continuent à participer aux décisions et à la gestion.

Objectifs:

Promouvoir les activités culturelles, artistiques, éducatives, scientifiques et sociales juives. Encourager l'art, la musique et la danse juifs, principalement en soutenant des programmes d'échange. Faire mieux connaître les artistes juifs par le grand public. Soutenir les projets culturels et éducatifs, y compris la formation, les publications et les programmes pilotes.

Eligibilité:

Les projets qui bénéficient d'un soutien local important et qui ont un potentiel de devenir financièrement autonomes sont particulièrement favorisés.

Procédure de candidature:

Les demandes de fonds doivent être adressées au bureau de la fondation, à Paris. Elles doivent s'accompagner d'une brève description du projet et de sa raison d'être, du budget et du montant demandé pour couvrir ce budget. Les particuliers qui demandent de l'aide pour une formation doivent également joindre un curriculum vitae détaillé, deux lettres de référence, et une brève déclaration expliquant comment ils envisagent leur rôle de responsable, ainsi qu'un budget pour l'année scolaire.

Echéances:

Les candidatures doivent arriver avant le 1^{er} juin qui précède l'année scolaire pour laquelle l'aide est demandée.

Contact:

M. Avner Azulay
42, Avenue Montaigne
F - 75008 Paris
Tél: (+33 1) 5367 5333
Fax: (+33 1) 5367 5335

Soros Fondations d'Europe Centrale et Orientale

Le budget des aides est d'environ 3.714.492 écus. Le réseau de la fondation a été créé par le financier international George Soros. D'origine hongroise, il quitta son pays pour étudier au Royaume-Uni et développa ensuite ses affaires aux États-Unis. La première fondation Soros visait principalement à promouvoir les droits de l'homme à travers un projet particulier au Cap. Ceci a abouti à la création d'une fondation en Hongrie, en 1984, puis d'un réseau de fondations dans toute l'Europe centrale et orientale et l'ex-URSS.

Objectifs:

Le réseau de la fondation cherche à implanter une infrastructure démocratique dans les pays mentionnés ci-dessus, ce qui implique les objectifs suivants: offrir à des particuliers des possibilités d'accès à l'enseignement et à encourager la réforme du système d'enseignement; promouvoir le pluralisme politique et culturel; soutenir la révision de la structure économique, afin d'encourager les entreprises privées et l'économie de marché; fournir une assistance technique directe pour s'attaquer aux principaux problèmes de santé et d'environnement. Selon leur position nationale, les fondations sont particulièrement intéressées par l'éducation, la culture, la société civile, la santé et l'environnement.

Eligibilité:

La fondation attribue une grande valeur aux activités bénévoles et au développement des programmes et

des institutions qui impliquent une présence régionale. Les projets qui associent directement des particuliers ou qui sont lancés par des particuliers sont également favorisés. Si l'organisation ou la personne qui reçoit des fonds n'est pas autochtone, ceux-ci doivent directement profiter à des projets ou à des personnes d'Europe centrale et orientale. Des aides peuvent être accordées à des particuliers ou à des organisations pour: des réformes légales, au niveau local et national; l'appui des médias démocratiques et indépendants; des stages auprès de responsables du gouvernement ou de groupes de citoyens de la région; des bureaux de services sociaux et d'organismes sans but lucratif à l'Ouest; encourager le pluralisme, le respect des droits de l'homme et la participation de l'électorat; et promouvoir le développement des organismes sans but lucratif.

Des bourses sont accordées pour des stages et des voyages, la formation et la gestion d'institutions culturelles, l'envoi de livres à des établissements d'enseignement et à des bibliothèques, et des expositions culturelles et d'art. Les projets d'une nature particulièrement proactive sont prioritaires. Les coordonnées spécifiques des différentes fondations de chaque pays peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous.

Contact:

Mme Frances Abouzeid, Communications Officer
888 Seventh Avenue, Suite 1901
USA - 101106 New York NY
Tél: (+ 1 212) 887 0680
Fax: (+ 1 212) 887 0367

Swedish and Finnish Cultural Foundation

Le budget des aides est d'environ 226.595 écus.

Objectifs:

Promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples de Finlande et de Suède.

Eligibilité:

Tous les projets dans les domaines de la culture, de l'environnement et de l'industrie sont inclus.

Contact:

M. Mats Jonsson, Officer
Foreningen Norden
Box 12707
S - 11294 Stockholm
Tél: (+46 8) 654 1990

Swedish Cultural Foundation in Finland

Cette fondation a été créée par le Svenska Folkpartiet pour faire face aux besoins culturels particuliers de la population suédoophone de Finlande. Elle regroupe près de 400 plus petites fondations.

Le budget des aides est d'environ 1.610.906 écus.

Objectifs:

Développer et renforcer la vie culturelle finno-suédoise.

Eligibilité:

Des bourses sont offertes pour des établissements d'enseignement, des associations, unions et institutions qui ont des intérêts et objectifs culturels, ainsi que des activités scientifiques, littéraires et artistiques individuelles. La fondation encourage aussi les projets de recherche, organise des conférences sur des thèmes variés pour des organismes majeurs de la vie culturelle, et décerne des prix culturels chaque année.

Procédure de candidature:

Un formulaire officiel est indispensable.

Contact:

Mme Gunilla Hellman, Secretary General
PB 282
FIN - 00181 Helsingfors

Tél: (+358 0) 693 070

Fax: (+358 0) 694 9484

Thorn Emi

Thorn Emi est une entreprise d'envergure mondiale dont les principales sociétés sont EMI Music et Thorn EMI Rental. L'entreprise, ses sociétés, ses artistes et ses employés soutiennent des activités de bienfaisance, d'éducation et d'initiative locale dans le monde entier. Elle met surtout l'accent sur le parrainage des arts et sur le développement de la musique et des initiatives locales.

Objectifs:

Encourager l'excellence musicale et artistique de tous genres, que ce soit dans de grandes salles de concert internationales ou dans de petites salles locales. Encourager les jeunes à participer à des spectacles musicaux et à comprendre toutes les formes de musique. Soutenir les initiatives qui s'attaquent à des problèmes sanitaires et sociaux importants. Promouvoir l'excellence et l'esprit d'initiative, et soutenir les projets de sensibilisation à l'environnement.

Contact:

Sir Colin Southgate,
Chairman.
4 Tenterden Street
Hanover Square
UK - London W1A 2AY
Tél: (+44 171) 355 4848

A: Union européenne

Direction générale IA (relations économiques extérieures)

Tempus II (Phare)

Le budget pour l'année 1997 s'élevait à 400.000 écus.

Objectifs:

Favoriser le développement de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires de Phare (pays d'Europe de l'Est) et encourager leur coopération avec des partenaires de l'Union européenne par des activités communes et une mobilité appropriée.

Il y a quatre sortes de subventions. Leurs objectifs sont choisis chaque année selon les priorités nationales des pays partenaires.

Subvention 1: *Projets structurels européens communs*

Cette subvention soutient des initiatives qui visent à créer des études menant à de nouveaux diplômes, de nouvelles institutions et de nouvelles facultés ou à réorganiser les structures existantes. Le but est d'encourager le développement des capacités structurelles des universités, pour coopérer avec des entreprises et l'administration locale en vue d'améliorer leur compétence en matière de formation continue.

Subvention 2: *Projets européens de mobilité*
Ces projets doivent se concentrer sur la création d'un réseau pour l'organisation de la mobilité des étudiants. Des bourses pour la mobilité étudiante sont incluses (exactement comme avec Socrates). Les projets doivent avoir au moins un partenaire d'un État membre de l'UE, que ce soit un institut culturel, une entreprise ou une organisation.

Subvention 3: *Bourses individuelles de mobilité*

Ces bourses sont destinées aux séjours individuels d'enseignants, formateurs et administrateurs de l'enseignement supérieur. Les séjours/échanges peuvent

comprendre le développement des cours, du matériel et du personnel.

Subvention 4: *Mesures complémentaires*

Des subventions sont accordées aux différentes actions qui sont complémentaires au projet général Tempus Phare.

Contact:

Europe Training Foundation
Tempus Department
Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I - 10133 Torino
Tél: (+39 11) 630 22 22
Fax: (+39 11) 630 22 00

Direction générale XXII (éducation, formation et jeunesse)

Langues et cultures régionales et minoritaires

Le budget total pour 1998 s'élève à 4.000.000 écus.

Objectifs:

Encourager des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'information, ainsi que systématiser, améliorer et promouvoir l'enseignement de langues régionales et minoritaires de l'école maternelle à la formation des adultes. Protéger et promouvoir les cultures et les langues régionales et minoritaires, stimuler un échange entre elles et transférer leurs expériences à travers l'Europe.

Eligibilité:

Projets-pilotes de formation à différents niveaux; des publications pour enfants et adultes; production de matériel didactique; utilisation de la langue à travers les médias; production de films, de vidéos, d'émissions

de radio et de télévision, de réseaux d'information et de centres de documentation, de recherche, de conférences et séminaires.

Les projets seront favorisés en fonction de leur dimension européenne, de leur effet multiplicateur, de leur urgence et de leur présentation de la candidature et de la rentabilité.

Echéances:

Il y a deux échéances par an. Pour 1998, les dates sont le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre. À partir de 1999, il n'y aura plus qu'un appel d'offres et la date limite sera le 1^{er} décembre.

Contact:

Mme Caroline Loup
DG XXII A. 4
Rue Belliard 7
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 94 22
Fax: (+32 2) 296 42 58
E-mail: langmin@dg22.cec.be
<http://europa.eu.int/en/comm/dg22/dg22.html>

Leonardo

Leonardo est un programme d'action pour la mise en oeuvre d'une politique de formation professionnelle de l'Union européenne. Cette politique fonctionne néanmoins en liaison étroite avec les autres priorités de l'Union européenne, principalement avec l'enseignement et le programme Socrates. Il y a aussi des liens étroits avec la formation et la recherche et le développement, ainsi qu'avec des politiques pour la cohésion économique et sociale. La formation professionnelle est également un moyen important de contribuer au développement régional et local.

Le programme est adopté pour une période de cinq ans (1995-1999). Le budget total pour cette période s'élève à 620.000.000 écus.

Objectifs:

Promouvoir la formation professionnelle, y compris l'orientation professionnelle. Trois types de mesures sont prévus:

1) Projets-pilotes transnationaux: notamment concevoir, développer et tester ceux qui concernent le développement de modules communs de formation, l'anticipation des besoins de formation, l'adaptation du contenu et des méthodes, la formation des formateurs et la formation en langues. La durée maximale de ces projets est de 2 à 3 ans.

2) Stages transnationaux et programmes d'échange: pour donner la possibilité à des groupes différents, comme des jeunes gens en formation initiale, des étudiants d'université ou des directeurs des ressources humaines, de recevoir une partie de leur formation dans un autre État membre, et pour donner la possibilité aux formateurs et aux spécialistes du domaine de formation d'améliorer la qualité de leur travail à l'occasion d'un échange. La durée maximale et minimale dépendra du type de formation (p.ex. 9 mois maximum et 3 mois minimum pour les jeunes travailleurs en formation universitaire et pour les jeunes diplômés; 12 semaines maximum et 2 semaines minimum pour les échanges entre entreprises et universités et/ou organismes de formation; et 8 semaines maximum et 2 semaines minimum pour les échanges de formateurs et d'organismes de formation spécialisée en langues.)

3) Développement des connaissances - par des enquêtes et des analyses entreprises sur la base d'un plan de travail de la Communauté européenne, notamment dans les domaines de l'anticipation des besoins de formation, des investissements dans la formation, des encouragements à la formation et des statistiques sur la formation, le financement et les bénéficiaires.

Eligibilité:

Les projets doivent promouvoir différents types d'organisations: les actions doivent être menées par des partenariats et des réseaux qui rassemblent différents

acteurs et opérateurs comme des autorités publiques, des entreprises, des organismes de formation, des partenaires sociaux, des universités et des écoles. Ils doivent aussi anticiper les besoins de formation et la diffusion de l'innovation et encourager des liens entre des différents domaines de formation, en renonçant aux conventions désuètes ou au compartimentage des actions.

Ce programme est ouvert à tous les praticiens de la formation, publique comme privée.

Il comprend toute une série de mesures de soutien visant à renforcer la coopération des États membres en réseaux et à fournir une aide pour l'établissement des partenariats transnationaux de formation professionnelle; des mesures concernant l'information, le suivi et l'évaluation; et la création de liens télématiques et de banques de données pour les produits et les résultats du programme.

Financement:

L'action 1 a un budget de 100.000 écus par an. Les projets peuvent recevoir jusqu'à 75% de soutien financier. Les projets de l'action 2 peuvent recevoir jusqu'à 5.000 écus. Les projets de l'action 3 peuvent recevoir l'équivalent de 50 à 100% des frais.

Contact:

M. Ricardo Charters d'Azevedo, Chef d'unité
DG XXII B
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 296 24 21
Fax: (+32 2) 295 57 23

Mesures générales d'enseignement et de politique pour les jeunes

Le budget pour 1997 s'élevait à 3.200.000 écus.

Objectifs:

Ce programme se concentre sur l'enseignement et la

politique pour les jeunes par des activités spécifiques qui ne sont pas incluses dans le programme Socrates ou dans le programme Jeunesse pour l'Europe (voir le chapitre Jeunesse). Il finance des mesures spécifiques dans le domaine de l'enseignement, en préparation de développements dans le cadre de la coopération européenne en matière d'enseignement.

Eligibilité:

Projets-pilotes, séminaires et études visant à établir et à faire fonctionner des réseaux d'information et de documentation et à réaliser et évaluer des activités.

Seuls les projets à forte dimension européenne seront pris en considération. Des échanges d'information sur le fonctionnement des universités populaires et la formation des adultes sont prévus, pour faciliter l'accès à ces établissements de formation. La subvention comprend aussi les frais pour des études, des conférences et des publications qui ont un lien direct avec la réalisation des mesures décrites ci-dessus. Cette subvention aide particulièrement les petites organisations.

Contact:

M. Anders Hingel
DG XXII A.1
Rue Belliard 7
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 48 97
Fax: (+32 2) 299 22 31

Opérations de dialogue social et mesures préparatoires pour renforcer la coopération dans le domaine de la formation professionnelle

Le budget pour 1997 s'élevait à 1.350.000 écus.

Objectifs:

Compléter l'action en matière de formation professionnelle en dehors du programme Leonardo.

Eligibilité:

Les projets dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue, des qualifications professionnelles et des échanges d'information. Toutes sortes d'initiatives européennes visant à élaborer des projets préliminaires de formation pour des minorités en Europe.

Il n'y a pas de procédure officielle de candidature; les associations doivent donc simplement envoyer leurs propositions, avec des informations budgétaires détaillées.

Echéances:

Pas de date limite, mais les subventions sont normalement attribuées en octobre et la procédure de sélection dure généralement environ deux mois; il est donc recommandé de soumettre les candidatures vers le mois de juillet.

Contact:

M. Francis Smith
DG XXII B.3
Rue Belliard 7
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 37 95
Fax: (+32 2) 295 56 99

Socrates

Programme d'une durée de cinq ans lancé en 1995, en vue de soutenir des actions transnationales dans le domaine de l'école et de l'enseignement supérieur. Il englobe plusieurs programmes individuels spécialisés dans les trois domaines d'action différents.

Le budget pour 1997 se montait à 171.450.000 écus. Le but de Socrates est de développer la dimension européenne de l'éducation. Cela implique la promotion des langues européennes, des échanges de savoir-faire et des expériences entre étudiants et enseignants et l'encouragement de la reconnaissance des qualifications académiques et des politiques d'éducation dans toute l'Europe.

Contact:

Mme E. Baviera
DG XXII C.2
Rue Belliard 7
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 296 12 74
Fax: (+32 2) 296 42 59
<http://europa.eu.int/en/comm/dg22/dg22.html>

Bureau d'assistance technique

Mme Neale
Rue Montoyer 70
B - 1000 Bruxelles
Tél: (+32 2) 233 01 11
Fax: (+32 2) 233 01 50

Domaine 1: L'enseignement supérieur (Erasmus)

Ce programme a pour but d'aider des universités à 1) améliorer la dimension européenne des études et 2) encourager la mobilité des professeurs et des étudiants.

L'assistance est fournie sous forme de contrats institutionnels qui couvrent des échanges de personnel enseignant et d'étudiants.

Eligibilité:

Les projets qui favorisent la dimension européenne dans le cadre universitaire.

À cet égard, l'aide à des réseaux thématiques dans des disciplines et domaines d'intérêt spécifiques et la création de liens entre certaines universités partageant des intérêts communs sont particulièrement intéressants pour les langues minoritaires.

Les projets qui utilisent les nouvelles technologies et les langues de l'UE, notamment les moins répandues, sont aussi soutenus.

Domaine 2: L'enseignement scolaire (Comenius)

Ce programme comprend 3 types d'actions:

L'action 1 implique la création de partenariats entre

écoles qui visent au développement de projets éducatifs européens sur des sujets d'intérêt commun aux élèves de différents pays européens.

Elle inclut aussi des subventions pour des échanges pédagogiques. Les projets peuvent être financés pendant 3 ans maximum et pour jusqu'à 50% de leurs coûts. L'action 2 concerne la formation des enfants de travailleurs immigrés, de voyageurs professionnels et des tsiganes. Elle vise à encourager l'enseignement interculturel, afin d'initier les enfants d'âge scolaire aux réalités d'une société de plus en plus multiculturelle. Cette action consiste en échanges culturels et en stratégies de développement scolaire et vise à s'occuper des questions de diversité et d'identité. Les actions qui ont un lien avec la lutte contre l'exclusion sociale et avec la promotion de l'égalité de chances sont particulièrement soutenues.

Echéances:

Les dates varient selon l'action et la période pendant laquelle le séjour ou l'échange seront réalisés, mais les projets doivent généralement être soumis au moins 5 mois en avance.

Domaine 3: Actions transversales (Lingua)

Le but est de promouvoir les compétences d'apprentissage des langues au sein de la Communauté.

L'aide est réservée aux projets transnationaux qui concernent la mise à jour, le renforcement et le développement des compétences pédagogiques des futurs professeurs de langues.

Ces projets cherchent à organiser des activités comme des cours intensifs à l'étranger dans ce domaine.

Ce programme linguistique ne couvre normalement que les langues officielles de l'Union européenne (allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, grec, italien, néerlandais, portugais, suédois).

Des projets de développement inclus dans ce programme peuvent aussi bien inclure le grand public que couvrir une préparation linguistique pour étudiants et élèves, qu'ils soient à l'école ou dans un centre de formation.

Jeunesse E S S E

A: Union européenne

Direction générale V (emploi, relations industrielles et affaires sociales)

Youthstart - Promotion de l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi

Le budget total pour 1997 était de 94.200.000 écus. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'initiative pour l'emploi et le développement des ressources humaines, lancée par les fonds structurels.

Objectifs:

Donner aux jeunes qui quittent l'école sans diplôme valable ou sans qualification professionnelle une possibilité d'entrer sur le marché du travail. Le but est avant tout de leur permettre d'acquérir une véritable expérience professionnelle et des qualifications qui seront reconnues par les employeurs potentiels. Pour ce faire, le programme fournit aux jeunes une assistance tout au long de leur éducation scolaire, jusqu'à leur formation professionnelle.

Eligibilité:

Systèmes d'orientation, de formation, de consultation comme les systèmes qui coordonnent les acteurs clés (les gouvernements locaux et régionaux, les partenaires sociaux, l'industrie, les organisations de jeunesse, les centres de loisirs et de formation et les ONG), en vue de développer les moyens de combattre l'exclusion des jeunes. Les formateurs sont également éligibles pour des aides financières. La priorité va à la création d'emplois dans le contexte des initiatives locales pour l'emploi. La Commission européenne souhaite aussi que ce programme améliore l'image de la formation professionnelle aux yeux des jeunes et de la société en général.

Echéance:

L'échéance pour la phase II (1997-1999) du programme était en mars 1997. Il n'y aura pas de nouvel appel à propositions avant la révision de la ligne budgétaire, prévue pour l'an 2000.

Contact:

M. Hugh Quigley
DG V B.3
Rue Joseph II 27
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 296 31 14
Fax: (+32 2) 296 97 70

EUROPS (European Office for Programme Support)
Place de Luxembourg 2/3
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 511 15 10
Fax: (+32 2) 511 19 60

Direction générale XXII (éducation, formation et jeunesse)

Jeunesse pour l'Europe III

Le budget total pour 1997 était de 24.500.000 écus.

Objectifs:

Développer les capacités des jeunes travailleurs et inciter les organes non gouvernementaux à agir et à coopérer au niveau européen. Le but est d'encourager les jeunes à voir la Communauté européenne comme faisant partie de leur environnement historique, politique, culturel et social, en leur permettant de participer activement à l'organisation d'une série d'activités. Il y a 4 grandes actions:

A: Activités intracommunautaires

1) Échanges de jeunes et subventions pour la mobilité, allant de six jours à trois semaines: réservé aux jeunes

de 15 à 25 ans. La priorité est accordée aux jeunes venant de milieux défavorisés.

2) Initiative, créativité et solidarité entre les jeunes: aide aux projets innovants gérés et mis en oeuvre par des jeunes. Les thèmes prioritaires comprennent l'éducation des pairs, la préservation du patrimoine local, la protection de l'environnement, les projets culturels et artistiques, ainsi que les activités tournées vers les entreprises.

La priorité ira aux projets de lutte contre l'exclusion sociale et le racisme. Les initiatives devront durer entre 3 mois et un an. Cette action prévoit également une aide au service volontaire. Les projets devront être de nature transnationale, en couvrant les services volontaires d'autres États membres qui durent entre 3 mois et un an. Les associations qui s'occupent du patrimoine, de l'environnement et d'activités sociales auront la priorité, notamment dans les pays qui ont peu d'expérience en matière de service volontaire.

B: Travail et formation des jeunes

L'aide ira à la recherche de partenaires, à la préparation de projets d'échange et de coopération, et aux projets de formation qui mettront l'accent sur l'apprentissage interculturel et linguistique. Les projets pourront comprendre des visites d'étude, des séminaires et des stages.

C: Création de partenariats et de réseaux entre les structures de jeunesse des États membres de l'UE

Ceux-ci peuvent avoir une dimension transnationale, interrégionale ou translocale. Là aussi, la priorité ira aux régions en retard de développement.

D: Échanges avec des pays tiers

Aide aux échanges multilatéraux de jeunes qui impliquent au moins deux États membres. Les projets éligibles comprennent les visites d'étude, les programmes de formation, les expériences pratiques, ainsi que les échanges de jeunes de 6 à 21 jours.

E: Information pour les jeunes et recherche

Cette action couvre la diffusion de l'information, le but étant de créer des possibilités pour l'établissement de réseaux, la rationalisation et l'utilisation des bases de données relatives aux jeunes et pour les jeunes. Cela peut se faire de manière centralisée; dans ce cas, les candidatures doivent être directement soumises à la Commission. Cela peut aussi se faire de manière décentralisée, avec des groupes de jeunes locaux; dans ce cas, les candidatures doivent être directement soumises aux Agences nationales.

Echéances:

Ce programme a débuté en 1995 et il durera jusqu'à la fin de 1999. L'échéance est généralement vers la mi-juin.

Financement:

Les subventions couvrent normalement jusqu'à 50% des coûts. Dans le cas de l'Action E, l'aide communautaire peut ainsi atteindre jusqu'à 50.000 écus.

Contact:

M. Augusto Gonzalez
DG XXII
Rue Belliard 7
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 296 63 19
Fax: (+32 2) 299 41 58

Service volontaire européen

Le budget pour 1997 était de 9.400.000 écus. Ce programme s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans et vise à leur faire découvrir d'autres contextes sociaux et culturels. Dans un premier temps, le service durera de 6 à 12 mois; il est cependant envisagé d'accepter des projets à court terme, d'environ un mois.

Objectifs:

Le type de service effectué est très flexible. Les activités doivent être de nature interculturelle et peuvent

viser à la rénovation urbaine, à la restauration d'habitats, à l'organisation d'animations pour enfants, à l'aménagement de centres de jeunes polyvalents, etc.

Éligibilité:

Les associations sans but lucratif, les organisations de jeunesse, les autorités locales, les organisations de service volontaire, les coopératives etc. La Communauté cofinancera les projets sélectionnés à concurrence de 50% des dépenses totales. Un financement complémentaire peut être attribué exceptionnellement pour faciliter la participation de volontaires issus de milieux défavorisés. Les projets sont coordonnés par des Structures nationales, présentes dans tous les États membres, qui jouent le rôle d'interface entre la Commission européenne, les promoteurs de projets à tous les niveaux et les volontaires eux-mêmes. La liste des Structures nationales est disponible auprès de la Commission européenne, ou auprès du bureau de la Structure de support.

Contact:

M. Tony Lockett
DG XXII C.2
Rue Belliard 7
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 43 36
Fax: (+32 2) 299 41 58
<http://europa.eu.int/en/comm/dg22/volunt/volunt.html>

Mme C. Fitzmons
SOS (Structure de support)
Rue des Drapiers 35
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 549 55 90
Fax: (+32 2) 549 55 99

Soutien aux organisations internationales non gouvernementales de jeunes

Le budget pour 1997 était de 1.300.000 écus.

Objectifs:

Encourager le développement d'organisations non gouvernementales internationales de jeunes et leurs activités. Le but est notamment de soutenir les activités de nature interculturelle et européenne et celles qui visent à promouvoir l'intégration européenne et à mieux sensibiliser le public. Ce fonds peut aussi couvrir les associations qui essaient de resserrer les liens entre les enseignants de l'UE.

Éligibilité:

Seules les organisations internationales qui sont non gouvernementales et sans but lucratif peuvent poser leur candidature. La priorité est accordée aux organisations qui sont les plus représentatives à l'échelle européenne. Quoi qu'il en soit, il leur faut au minimum six représentants nationaux à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'UE. Les activités particulièrement favorisées sont celles qui font preuve d'une qualité innovante et qui couvrent un large éventail de langues, de peuples et de cultures.

Financement:

Les subventions sont seulement accordées sur une base annuelle. Pour 1998, le montant maximum possible par subvention est de 30.000 écus. L'aide ne peut cependant pas dépasser 50% des dépenses.

Echéances:

Fin février de chaque année.

Contact:

M. A. Tsolakis
DG XXII C.2
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 78 99
Fax: (+32 2) 299 41 58
<http://europa.eu.int/en/comm/dg22>

European Youth Forum
Rue Joseph II 120
B - 1010 Bruxelles
Tél: (+32 2) 230 64 90
Fax: (+32 2) 230 21 23

B: Fonds privés

Heinz-Schwarzkopf-Stiftung
Junges Europa

Objectifs:

Promouvoir les contacts et la compréhension entre les jeunes d'Europe.

Eligibilité:

Cette fondation vient en aide aux cours visant à apprendre aux jeunes de 16 à 28 ans les fondements des systèmes sociaux et économiques libres. Les aides sont destinées aux conférences et aux séminaires et se présentent sous la forme de bourses de voyage.

Contact:

Rissener Landstraße 195
D - 22559 Hamburg
Tél: (+49 40) 348 04 70
Fax: (+49 40) 343 040

International Youth Foundation

L'YF a été créée par des figures de proue de différents secteurs (philosophie, éducation, agences inter-gouvernementales, ONG internationales et sociétés multinationales) originaires de 30 pays, en vue de mobiliser des aides en faveur d'initiatives de développement positives pour la jeunesse à l'échelle internationale. Le budget des subventions pour 1997 se chiffrait à environ 9.400.000 écus.

Objectifs:

Améliorer les conditions et les perspectives des jeunes de 5 à 20 ans. Développer et soutenir un échange international de programmes efficaces et reproductibles pour la jeunesse. Appuyer des initiatives locales de la base profitant directement aux jeunes. Soutenir le développement de fondations indépendantes autochtones qui offrent des aides pour les enfants et pour les jeunes de pays-cibles du monde.

Eligibilité:

Bien que le but de cette fondation soit essentiellement de soutenir le développement positif des enfants et des jeunes, celui-ci implique aussi la promotion d'intérêts culturels. Des projets de tous les pays peuvent être couverts. Comme l'YF cherche à aider les pays où elle n'est pas encore établie, comme en Europe de l'Est, les pays de cette région bénéficient d'un avantage.

Contact:

M. Rick R. Little, Chief Executive Officer
67 West Michigan Avenue, Suite 608
USA - 49017 Battle Creek MI
Tél: (+1 616) 969 0033
Fax: (+1 616) 969 9845

Stichting Gaudemus

Le budget des aides pour 1997 était d'environ 47.958 écus.

Objectifs:

Aider les jeunes compositeurs et musiciens et promouvoir la musique contemporaine.

Eligibilité:

L'aide de cette fondation se traduit par le parrainage de concours annuels, de festivals, d'ateliers sur la musique contemporaine et de tournées de concerts. Elle encourage aussi les échanges entre compositeurs et musiciens.

Procédure de candidature:

La candidature initiale doit se faire par l'envoi d'une lettre.

Contact:

M. Henk Keuvelmans, Director
Swammerdamstraat 38
NL - 1091 RV Amsterdam
Tél: (+31 20) 694 73 49
Fax: (+31 20) 694 72 58

A: Union européenne

Direction générale X
(audiovisuel et médias, culture et communication)

Media II

Media II a pour but d'améliorer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle sur le marché européen. Par ce biais, il vise à inspirer le respect pour la diversité linguistique et culturelle d'Europe et à soutenir le développement des régions qui ont une capacité de production audiovisuelle réduite et/ou une zone géographique et linguistique peu étendue. Un autre de ses objectifs est le développement d'une production indépendante et du secteur de distribution des petites et moyennes entreprises.

Le budget total pour 1996-2000 s'élève à 310.000.000 écus. Il y a trois domaines prioritaires: la distribution transnationale et le développement des projets de production, qui s'élèvent tous les deux à 265 millions d'écus, et la formation, qui se chiffre à 45 millions d'écus.

Financement:

Le financement communautaire est alloué dans le cadre de prêts conjoints avec des partenaires publics et/ou privés. Les bénéficiaires de ce programme doivent fournir au moins 50% des fonds. Toutefois, ce chiffre peut être ramené à 25% dans des cas exceptionnels, quand le projet provient de pays ou de régions qui ont une capacité de production audiovisuelle réduite et/ou une zone géographique et linguistique peu étendue.

Contact:

M. Jacques Delmoly
DG X 7-25
Rue de la Loi 102
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 91 51
Fax: (+32 2) 299 92 14
<http://www.europa.eu.int/en/comm/dg10>

M. Álvaro Mason

Media desks (Bureau d'assistance technique)
Boulevard Léopold II 44
B - 1080 Bruxelles
Tél: (+32 2) 413 22 450
Fax: (+32 2) 413 20 68
<http://www.cfwb.be/mediadesk>

1. Formation

Le but est d'améliorer la formation professionnelle pour les professionnels de l'audiovisuel, afin de les doter des compétences nécessaires pour entrer sur le marché européen. Cette action vise aussi à protéger et à mettre en valeur le patrimoine cinématographique et audiovisuel, par le biais de la formation en administration économique et commerciale, en techniques de scénario et en développement de nouvelles technologies. Elle encourage par ailleurs la coopération et l'échange de savoir-faire en favorisant la formation de réseaux entre les partenaires. Le centre de formation, les partenaires et participants peuvent être n'importe quelle sorte d'établissement public, semi-public ou privé.

Financement:

Les subventions ne peuvent pas dépasser 200.000 écus.

Echéance:

Fin mars.

Contact:

M. Jean Jauniaux
DG X D.4
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 91 47
Fax: (+32 2) 299 92 14

2. Développement de projets de production

Le but est d'encourager l'initiative, la constitution de réseaux et le développement de nouvelles technologies

pour des projets. Le développement est supposé définir toutes les opérations antérieures à la production proprement dite: la recherche, l'établissement de modèles, la préparation des outils technologiques nécessaires. Le financement ne peut pas dépasser 50% du coût total de l'opération de la société candidate. La subvention consiste en prêts. Le montant maximal attribué par projet s'élève à 75.000 écus, bien qu'il ne dépasse normalement pas 35.000 écus. La priorité va aux projets qui s'occupent du développement de zones géographiques ou linguistiques restreintes et du potentiel des PME.

Eligibilité:

Les projets s'occupant de fiction (cinéma et télévision), de documentaires créatifs et d'animations.

Financement:

Les subventions ne peuvent pas dépasser 300.000 écus.

Echéances:

Il y a trois appels à propositions par an, avec les échéances suivantes: mi-janvier, début mai et début septembre.

Contact:

Mme Gisela Gauggel-Robinson
DG X
Rue de la Loi 102
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 90 04
Fax: (+32 2) 299 92 14

3. Distribution transnationale

Le but est de renforcer le secteur européen de distribution dans le domaine du cinéma et de la vidéo et de promouvoir une distribution transnationale plus large des films européens. À cette fin, le programme cherche à favoriser la coopération et la constitution de réseaux de distributeurs de films et à promouvoir la diffusion des émissions de télévision européennes.

Il vise aussi à soutenir la diversité linguistique des œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Financement:

Les subventions ne peuvent pas dépasser 500.000 écus.

Echéances:

Il y a trois échéances par an: fin janvier, début juin et fin septembre. Le traitement des résultats de la procédure de sélection dure de 8 à 12 semaines.

Contact:

Mme Anne Boillot
DG X
Rue de la Loi 102
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 48 49
Fax: (+32 2) 299 92 14

La dimension européenne dans l'industrie audiovisuelle

Le budget pour l'année 1997 s'élevait à 2.000.000 écus.

Objectifs:

Promouvoir l'industrie du cinéma en encourageant l'organisation de festivals de cinéma. Soutenir la réalisation de sous-titres et l'utilisation du langage des signes. Assurer une meilleure distribution des œuvres qui ne pourraient normalement pas augmenter leur public. Ce programme met aussi l'accent sur le désir de contribuer à la diffusion de différentes cultures en Europe, sur tout le continent.

Echéances:

Fin octobre, pour les projets commençant l'année suivante.

Contact:

M. Philip Cova
DG X D.2

Rue de la Loi 102
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 91 30
Fax: (+32 2) 299 92 01

B: Fonds privés

Fondation ADO (Anti Discrimination Council - Conseil contre la discrimination)

Cette fondation néerlandaise a créé un prix des médias en 1996, pour contribuer à une meilleure compréhension d'une société multiculturelle et des différentes minorités qui y vivent. Ce prix s'appelle le Prix Iris, ou le Prix des médias européens pour l'égalité et la tolérance.

Objectifs:

Améliorer la représentation des minorités ethniques et culturelles et des immigrés dans les médias européens. Il est attribué aux productions médiatiques d'une qualité exceptionnelle qui fournissent une image équilibrée, non xénophobe et dépourvue de préjugés, des communautés européennes multiformes. Le Prix Iris s'appuie aussi sur le concept des médias libres et indépendants, sur la responsabilité individuelle des travailleurs des médias et sur l'idée que la liberté d'expression et de presse ne peuvent pas être garanties sans la protection et l'expression de tous les autres droits humains.

Eligibilité:

Le prix est destiné à des (co)productions locales, régionales, nationales ou internationales conçues pour les Communautés européennes. Les organisations éligibles sont celles qui fournissent un service de radiodiffusion local, régional, national ou paneuropéen, public ou privé, dans les États membres de l'UE et du Conseil de l'Europe. Le jury indépendant cherche des programmes qui innovent par rapport au sujet, pren-

nent l'initiative sur le plan de l'approche et attirent le téléspectateur moyen. Les productions éligibles sont notamment celles qui aident à détruire les opinions stéréotypées et les préjugés à l'encontre des minorités ethniques et culturelles. Le prix s'adresse à la télévision, à la radio et à la presse.

Des prix seront attribués à des programmes de différentes catégories: drame, pièce, épisode d'un feuilleton, comédie de situation, divertissement, documentaire, long métrage, reportage d'actualités, magazine, émission-débat.

Financement:

Chaque prix consiste en une somme de 5.000 écus, qui va au créateur du programme gagnant (journaliste ou équipe de production), et en un trophée, qui va à l'organisme de radiodiffusion responsable de la diffusion du programme.

Procédure de candidature:

Les candidatures doivent être soumises via le formulaire officiel. Une série de photos du programme et un curriculum vitae des créateurs du programme devraient être joints au formulaire rempli et au résumé du programme. Les inscriptions doivent être accompagnées d'une mention claire du(des) créateur(s) qui rivalise(nt) pour les prix, de la société de production et la chaîne/l'organisme de radiodiffusion. La demande doit être écrite dans une des deux langues de travail du jury (français ou anglais).

Echéances:

Les inscriptions doivent être soumises pendant les 2 années qui précèdent le prix (c.-à-d. octobre 1998 - octobre 2000). La date limite est aux environs du 20 octobre de chaque année.

Contact:

Prix Iris
European Office/ADO PO Box 596
NL - 3500 AN Utrecht
Tél: (+31 30) 236 96 36

Fax: (+31 30) 234 02 31
E-mail: ado@euronet.nl

Fundació Rafael Peris

Cette fondation est la première fondation privée de Catalogne qui est consacrée à la promotion de la culture et de la communication par les services de diffusion sonore, et plus particulièrement par la radio. Son point de départ est la conviction que la radio est un véhicule pour la transmission culturelle.

Objectifs:

Soutenir des initiatives de radiodiffusion. Promouvoir la recherche et la créativité dans le monde de la radio et dans la communication orale.

Eligibilité:

Seuls les projets venant de Catalogne sont acceptés. La fondation cherche à promouvoir la production de tous les enregistrements phonographiques qui présentent un intérêt culturel.

Elle soutient des initiatives de radiodiffusion dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la politique.

Elle encourage aussi des activités qui impliquent la radiodiffusion parmi les jeunes générations et elle travaille pour cela en étroite collaboration avec les écoles et les centres d'éducation.

Contact:

Mme Maria Gloria Farres i Ramon, Président
Jaume Faura, 4
E - 08230 Matadepera
Tél: (+34 3) 787 03 22

A: Union européenne

Direction générale XVI (politiques régionales et cohésion sociale)

Mesures et études régionales

Le budget total pour 1997 s'élevait à 2.000.000 écus.

Objectifs:

Couvrir les mesures et les études de planification qui s'imposent pour vraiment bien comprendre les problèmes régionaux et les remèdes nécessaires dans le cadre des politiques régionales de l'UE, qui comprennent le principe du développement durable. Faciliter la coopération entre la Commission européenne et les régions qui sont à cheval sur les frontières internes et externes de la Communauté. Promouvoir la coordination transfrontière par des études et des projets-pilotes préparatifs à des initiatives transfrontières.

Eligibilité:

Les projets qui concernent l'économie de la région et la protection locale de l'environnement. L'aide communautaire couvre aussi la participation des partenaires sociaux et environnementaux à la mise en oeuvre des politiques régionales communautaires en contribuant à l'information, aux études et aux recherches. Les études exécutées par des ONG sont entièrement financées.

Procédure de candidature:

Ce programme est géré au niveau régional et national. De plus amples informations sur les points de contact peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous.

Contact:

M. Forello Finetti
DG XVI A.2

Cours Saint Michel, Avenue de Tervuren 41
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 37 62
Fax: (+32 2) 296 24 73

Secrétariat-Général de la Commission Européenne

Centres d'étude et de recherche

En 1997 le budget s'élevait à 2.000.000 écus.

Objectifs:

Soutenir les besoins de ceux qui souhaitent créer ou prolonger des cours de troisième cycle qui traitent de questions européennes. Couvrir le financement des réseaux nationaux et européens consacrés à la recherche et à l'enseignement dans le domaine des études européennes sur des sujets qui ont un lien direct avec l'intégration européenne. Apporter une aide aux ONG d'enseignants qui cherchent à mettre en contact les personnels enseignants de l'Union européenne.

Procédure de candidature:

Toutes les candidatures doivent être accompagnées du budget du programme, du budget annuel et du programme de l'organisation.

Echéances:

Le 1^{er} mars, le 1^{er} juin, le 15 septembre et le 1^{er} novembre de chaque année.

Contact:

M. Carel Edwards
Secrétariat général C.2
Avenue des Nerviens 9
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 95 38
Fax: (+32 2) 296 23 89

Secteur Professionnel

A: Union européenne

Direction générale V (emploi, relations industrielles et affaires sociales)

Le "troisième système" et l'emploi

Le budget pour l'année 1997 s'élevait à 10.000.000 écus.

Objectifs:

Étudier en profondeur et développer l'emploi du "troisième système", c.-à-d. dans toutes les organisations sans but lucratif qui n'appartiennent ni au secteur public ni à celui des entreprises privées. Financer des projets-pilotes dans les domaines des services sociaux et d'entraide, de l'environnement et des arts. Les résultats de ces projets doivent ensuite être diffusés dans toute l'UE.

Il s'agit là d'une nouvelle ligne budgétaire. Les informations suivantes doivent donc figurer dans le dossier de candidature: une analyse des données, le développement et la démonstration du potentiel d'emploi du "troisième système" et le plan pour la diffusion de l'information.

Echéances:

Le dernier appel d'offres remonte cependant à la fin de 1997 et rien ne permet de déterminer quand le prochain suivra.

Contact:

M. A. Baglio
DG V A.1
Rue Joseph II 27
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 72 76
Fax: (+32 2) 299 45 71
<http://europa.eu.int/en/comm/dg05/eim/3syst/offre.html>

Coopération en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

Objectifs:

Chercher à identifier et à promouvoir une bonne pratique dans les mesures communautaires.

Éligibilité:

Une bonne partie des personnes visées par le projet doivent être impliquées dans l'organisation de celui-ci. Compte tenu des mesures communautaires similaires déjà organisées par les autorités nationales, les projets qui font une demande pour ce programme doivent montrer qu'ils sont plus efficaces que leurs équivalents nationaux pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Cela signifie aussi que des organisations de deux États membres au moins doivent participer au projet.

Echéances:

Le prochain appel d'offres n'est pas prévu avant le début 1999.

Contact:

Mme Vivian Willie
DG V E.2
Rue Joseph II 27
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 98 60
Fax: (+32 2) 299 05 05
<http://europa.eu.int/en/comm/dg05/soc-prot/home.html>

Direction générale XXIII (politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale)

Promotion du commerce - Soutien particulier aux artisans et aux petites entreprises

Le budget pour l'année 1997 s'élevait à 10.821.000 écus. Cette ligne budgétaire fait partie du programme pluriannuel de 1997 à 2000 pour les petites et moyennes entreprises.

Objectifs:

Renforcer l'intégration de ces entreprises dans le marché unique, développer la coopération transnationale, fournir une assistance spécialisée pour la procédure de normalisation, permettre de mieux faire face aux exigences en matière d'environnement et de qualité, faciliter l'accès à la formation professionnelle nécessaire en comptabilité et garantir un meilleur accès aux moyens de financement, ainsi que l'inclusion aux initiatives que l'Union européenne prend dans ce secteur.

Il y a 3 actions: artisans et petites entreprises; femmes et minorités spécifiques; développement local.

Action 1: Artisans et petites entreprises

Formation: cofinancement de concours européens pour jeunes artisans; prix européen pour l'artisanat; aide à la recherche sur le rôle économique de ce secteur; aide aux artisans et aux petites entreprises pour l'introduction de l'euro; assistance dans le secteur des ressources humaines de cette industrie.

Action 2: Femmes et minorités spécifiques

Aide aux initiatives adoptées par des femmes entrepreneurs: organisation d'ateliers sur la possibilité de créer un environnement favorable à la formation des femmes entrepreneurs; recherches sur les relations sociales et personnelles liées au nouvel univers des femmes entrepreneurs; aide à la création d'un réseau européen d'associations de femmes entrepreneurs.

Aide aux initiatives en faveur des jeunes: cofinancement d'une vidéo sur les avantages et les qualités de l'artisanat et sur leurs chances dans le monde actuel, afin

de créer une image positive et de promouvoir les avantages de cette carrière aux yeux des jeunes, de leurs familles et des organismes de formation.

Action 3: Développement local

Aide à la création de groupes de travail sur le développement local; aide à la recherche sur le rôle des artisans et des petites entreprises dans le développement local et urbain (échanges sur les meilleures pratiques).

Éligibilité:

Toutes les actions doivent inclure un des éléments suivants: coopération transnationale, participation conjointe de petites entreprises et d'entreprises artisanales à des foires et à des salons, promotion de la culture européenne et de l'esprit d'entreprise, financement et accès au crédit pour les petites entreprises et les entreprises artisanales, formation professionnelle pour les artisans et les fondateurs de petites entreprises, accès à l'information et aux services par le développement d'applications informatiques.

Echéances:

Comme la durée du projet ne peut pas dépasser trois ans, la dernière échéance était en juin 1997. Il n'est pas sûr qu'il y aura encore un autre appel d'offres.

Financement:

La Commission cofinance jusqu'à 50% du coût total.

Contact:

M. Francesco Ianiello
DG XXIII C.4
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 51 55
Fax: (+32 2) 295 45 90

Sport

A: Union européenne

*Direction générale X
(culture, médias et
communication)*

Eurathlon

Objectifs:

Contribuer à une meilleure compréhension entre les citoyens d'Europe via le sport et promouvoir le rôle essentiel de ce dernier comme facteur contribuant à l'intégration sociale, à l'éducation sanitaire et à la solidarité humaine.

Promouvoir des activités de tous genres qui ont un rapport avec le sport (comme la promotion d'échanges entre les citoyens européens), partant de l'idée que le sport peut mettre des gens en contact et générer une meilleure compréhension et acceptation des différences socioculturelles; des campagnes encourageant la participation du public au sport comme moyen de promouvoir la santé; soutenir des activités sportives assorties d'une finalité sociale comme la lutte contre le chômage, l'exclusion, le racisme et la violence ou la promotion de l'égalité de chances; et appuyer des initiatives sportives dans le domaine de l'entraînement.

Eligibilité:

Des associations sportives sans but lucratif de trois États membres au moins (ou de deux États membres et d'un pays tiers).

La durée maximale des projets est d'une année.

L'association qui soumet le projet doit exister depuis au moins trois ans.

En principe, les championnats et les compétitions déjà organisés régulièrement par des organisations recon-

nues ne sont pas éligibles, à moins qu'ils présentent suffisamment de nouveaux aspects qui diffèrent substantiellement de ceux organisés dans le passé.

Financement:

La contribution financière de la Commission ne peut pas dépasser 50% du budget total prévu, sous réserve de montants minimaux et maximaux de 5.000 et 50.000 écus respectivement.

Contact:

M. Mathieu Hoeberigs
DG X B.5
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 46 00
Fax: (+32 2) 295 77 47

Sport en Europe

Le budget pour l'année 1997 s'élevait à 3.000.000 écus.

Objectifs:

Ce fond encourage le sport à dimension européenne. Il soutient aussi l'aide aux écoles et aux activités parascolaires pour jeunes au niveau des échanges.

Des compétitions et des programmes d'échanges sont aussi inclus.

Ce programme implique la participation de citoyens ordinaires de deux États membres au moins.

Echéances:

Début septembre 1998 pour les programmes qui ont lieu en 1999.

La candidature doit être envoyée au comité national de l'État membre où le projet sera réalisé et une copie doit être transmise à la Commission. Les organisations sans but lucratif sont prioritaires.

Contact:

M. Mathieu Hoeberigs
DG X B.5
Rue de Trèves 120
B - 1040 Bruxelles

Tél: (+32 2) 299 92 81

Fax: (+32 2) 299 92 84

<http://europa.eu.int/en/comm/dg10/infcom/sp-in-eu.html>

Technologies de l'information

A: Union européenne

Direction générale XIII (télécommunications, marché de l'information et valorisation de la recherche

Société d'information

Le budget pour l'année 1997 s'élevait à 10.000.000 écus.

Objectifs:

Ouvrir les monopoles nationaux traditionnels de télécommunications à la concurrence. Fournir l'infrastructure et les services nécessaires pour créer une société de l'information qui permette d'explorer de nouvelles perspectives et de stimuler de nouvelles activités et qui contribue ainsi à résoudre des problèmes locaux et régionaux de chômage et des sentiments d'exclusion.

Eligibilité:

Les projets peuvent impliquer des recherches sur différents aspects de la société de l'information et des plans pour sa réalisation. Les mesures de sensibilisation à l'impact de la société de l'information au niveau régional sont donc soutenues, de même que celles qui visent à recueillir des données pertinentes pour définir un plan d'action qui aide les régions à mieux exploiter le potentiel de la société de l'information. Les forums de discussion et d'échange sont aussi encouragés.

Contact:

M. Jörg Wenzel
DG XIII E
Avenue de Beaulieu 24
B - 1040 Brussels
Tél: (+32 2) 296 33 20
Fax: (+32 2) 295 06 88

Information Society Projects Office

Tél: (+32 2) 296 88 00
Fax: (+32 2) 299 41 70

Société multilingue d'information

Le budget pour l'année 1997 s'élevait à 4.000.000 écus.

Objectifs:

Promouvoir la diversité linguistique de la Communauté dans la société de l'information au niveau mondial et encourager l'utilisation de technologies, outils et méthodes qui réduisent le coût du transfert des informations entre les langues, ainsi que le développement de services multilingues. Améliorer les ressources linguistiques existantes et les rendre plus accessibles, via des réseaux électroniques. Enfin, stimuler l'expansion de l'industrie multilingue, promouvoir ses services dans des différents domaines comme les affaires (notamment les PME). Des projets peuvent par conséquent prévoir des activités comme la formation en langues, la traduction, l'interprétation, la fourniture d'informations et de documentation multilingues.

Financement:

Les subventions peuvent couvrir des dépenses contractuelles pour la mise en oeuvre de la mesure, particulièrement pour les contrats de partage des coûts qui couvrent des associations, des évaluations, des opérations techniques, une coordination, des bourses d'études, des subventions, la formation et la mobilité du personnel scientifique et la participation aux dépenses pour l'équipement et des mesures d'accompagnement. Les subventions ne peuvent dépasser 33% du budget total du projet.

Echéances:

Des appels d'offres sont lancés durant toute l'année pour les diverses actions et tâches.

Contact:

M. J. Roukens
DG XIII E.6
Euroforum 1267
10, rue Stumper
L - 2557 Luxembourg
Tél: (+352 4301) 32051
Fax: (+352 4301) 34655
<http://www2.echo.lu/mlis>

Direction générale XVI (politiques régionales et cohésion sociale)

Article 10 du règlement FEDER ("Coopération dans la Société de l'Information")

Le budget total pour la période de 1996 à 1999 est de 20 millions d'écus (15 millions du FEDER et 5 millions du FSE).

Objectifs:

Introduire le concept de la société de l'information dans

les politiques de développement régional des régions moins développées de l'UE. Il y a 2 actions:

1) Une stratégie et une action pour le développement d'une société de l'information dans les régions moins développées, par l'intermédiaire de partenariats entre acteurs publics et privés des régions.

2) Des projets-pilotes sur le développement régional dans la société de l'information.

Pour l'action 1, 50% des coûts seront couverts, avec un plafond de 250.000 écus.

Pour l'action 2, 50% des coûts seront couverts, ce qui peut aussi impliquer le développement du projet en lui-même, c.-à-d. les recherches sur la réalisation concrète du projet, la collecte de données et d'informations et les préparatifs.

Echéances:

Il n'y a plus d'appels d'offres jusqu'en 2000.

Contact:

M. Carmelo Messina
DG XVI Unit A/2
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 84 68
Fax: (+32 2) 296 33 24

A: Union européenne

*Direction générale XXIII
(politique d'entreprise,
commerces, tourisme et
économie sociale)*

Philoxenia - Programme pluriannuel d'assistance au tourisme européen

Ce programme a été introduit en 1997 mais il n'a pas encore été lancé. C'est le premier programme de ce type.

Objectifs:

Stimuler la qualité et la compétitivité du tourisme européen, en accordant une attention particulière au développement équilibré et durable de ce secteur, à la satisfaction des besoins des touristes et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et culturelles et des infrastructures. Ce programme met également un accent particulier sur la promotion du tourisme durable au niveau de la base.

Les actions de ce programme seront mises en oeuvre grâce à une coopération renforcée avec les autorités nationales, régionales et locales, ainsi qu'avec l'industrie et avec d'autres parties concernées.

Il y a 4 actions:

Action 1: Amélioration des connaissances dans le secteur du tourisme

1. Développement de l'information relative au tourisme: consolidation du système statistique européen pour le tourisme, amélioration de la disponibilité de statistiques fiables et récentes; réalisation d'enquêtes, d'études et d'analyses documentaires et sur site, tenant compte des besoins de l'industrie du tourisme.

2. Mise en commun d'informations sur le tourisme venant d'autres sources: mise sur pied d'un réseau européen de recherche et de documentation sur le tourisme.

3. Contribution à l'évaluation des mesures communautaires qui affectent le tourisme: mise en place d'une surveillance juridique et financière prévoyant une évaluation systématique des mesures communautaires qui affectent le tourisme.

Action 2: Amélioration de l'environnement législatif et financier du tourisme

Renforcement de la coopération avec les États membres, l'industrie et les autres parties intéressées: organisation et suivi de réunions régulières avec les parties concernées, renforcement de la coopération au niveau européen et sensibilisation aux initiatives communautaires (réunions techniques/thématiques, tables rondes, forums).

Action 3: Renforcement de la qualité du tourisme européen

1. Promotion d'un tourisme durable: aide aux initiatives locales visant à gérer sainement les flux de visiteurs et à encourager la formation de réseaux; aide à la mise en oeuvre de systèmes écologiques de gestion des hébergements touristiques; organisation d'un "Prix européen du tourisme et de l'environnement" (tous les deux ans).

2. Abolition des obstacles au développement du tourisme: identification des principaux obstacles européens aux diverses formes de tourisme et à certaines catégories spécifiques de touristes (comme les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées), élaboration de solutions appropriées.

Action 4: Accroissement du nombre de visiteurs des pays tiers

Promotion de l'Europe comme destination touristique: aide aux campagnes pluriannuelles de promotion dans les principaux pays émetteurs et/ou dans les zones émergentes, avec l'appui des promoteurs participants.

Eligibilité:

L'unité du tourisme de la DG XXII ne dispose pas de son propre budget pour financer des projets individuels. Les demandeurs de fonds pour des projets individuels devront donc s'efforcer de s'intégrer dans les propres projets du programme.

Contact:

M. Joaquin Diaz Prado, Chef d'unité
DG XXIII C.3
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles
Fax: (+32 2) 296 13 77

URBANISATION

A: Union européenne

Secrétariat général de la Commission européenne

Jumelage de villes

Le budget pour 1997 était de 750.000 écus.

Objectifs:

Encourager les échanges, les visites, les rencontres et les initiatives qui visent à établir des liens plus étroits entre les citoyens européens.

Eligibilité:

Ce programme concerne seulement les villes distantes de 250 km minimum. Les projets de jumelage de villes doivent être de nature populaire et culturelle, et ils doivent avoir une dimension européenne, en traitant de thèmes pertinents comme la question de l'élargissement de l'UE, la lutte contre le racisme, l'exclusion sociale, la citoyenneté européenne et l'apprentissage des langues.

Financement:

Le financement consiste en une subvention fixe, à savoir en une contribution aux dépenses des initiatives (entre 1.000 et 20.000 écus). L'aide maximale est de deux tiers du coût total.

Echéances:

Les candidatures doivent être envoyées au moins trois mois avant la date du début de la manifestation, tel cachet de la poste faisant foi.

Contact:

Secrétariat Générale SG/C/2
Batiment Nerviens
Mme Barbara Lücke
Rue de la Loi 200

B - 1049 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 26 85

Conseil des communes et régions d'Europe
Mme Sybille Weber
14, rue Castiglione
F - 75001 Paris
Tél: (+33 1) 44 50 59 59

Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées (FMVJ)
Mme Dorothy Hilbert
22, rue d'Alsace
F - 92300 Levallois

Direction générale IA (relations politiques extérieures)

Programme Phare: Aide à la restructuration économique des pays d'Europe centrale et orientale

Le budget pour 1997 était de 1.397.200.000 écus.

Objectifs:

Aide à la restructuration des économies d'Europe centrale et orientale. Les pays suivants sont concernés: l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et l'ex-république yougoslave de Macédoine. Les projets peuvent couvrir l'aide humanitaire, l'assistance aux groupes défavorisés, la promotion de la démocratie et les mesures qui renforcent la société civile. Différentes actions sont décrites ci-dessous pour chaque type de projet.

Programme LIEN (Link Inter-European NGOs):

Le budget pour 1997-2000 est de 10.000.000 écus.

Objectifs:

Contribuer au développement des organisations non gouvernementales qui travaillent dans le secteur social et qui mènent des activités destinées à aider les groupes défavorisés dans les pays énumérés ci-dessus. Ces activités devront couvrir l'intégration des groupes marginalisés, la formation et l'assistance à la réintégration sociale des chômeurs, la promotion de la position des femmes, le développement de la sécurité sociale et les soins de santé pour les groupes à risques.

Eligibilité:

L'existence d'un partenariat entre au moins une ONG de l'UE et une ONG d'un pays bénéficiaire est une condition essentielle. Néanmoins, certaines ONG de différents pays d'Europe centrale et orientale peuvent directement soumettre leurs projets sans avoir de partenaires au sein de l'UE, pour autant qu'elles respectent les conditions requises d'expérience et de compétences. Depuis 1997, des ONG de l'UE peuvent également envoyer des jeunes travailler à un projet dans un des pays bénéficiaires, dans le cadre du Centre européen de volontariat (cf. chapitre sur Jeunesse). Le financement de ces mesures est cependant distinct. Les projets doivent durer minimum 10 mois et maximum 24 mois.

Echéances:

Depuis 1998, il n'y a plus de date limite. Les projets peuvent être présentés à tout moment. Il faut simplement garder à l'esprit que le traitement des candidatures prend environ trois mois.

Financement:

Ne peut pas couvrir plus de 80% des coûts de chaque projet et plus de 5% des coûts administratifs. Jusqu'à présent, les subventions ont atteint de 50.000 à 300.000 écus.

Contact:

Centre européen de volontariat (bureau technique externe qui gère le programme LIEN)
Mme Tordoir, Mme Coppens et Mme Buckinx

Rue de l'Industrie 42/10
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 511 75 01
Fax: (+32 2) 514 59 89

Un programme spécial de micro-projets est également inclus à présent, pour les seuls pays d'Europe centrale et orientale. Il vise les ONG locales dont les projets répondent aux critères du programme LIEN. Quelque 3.000.000 écus du budget total sont spécialement réservés à cette fin.

Financement: couvre jusqu'à 90% des coûts et varie de 3.000 à 10.000 écus.

Ces micro-projets sont gérés par les délégations locales de la Commission européenne. Les parties intéressées doivent donc directement prendre contact avec celles-ci.

http://europa.eu.int/en/comm/dg1a/phare_tacis/liens8en.html

Programme Phare pour la démocratie

Le budget pour 1997-2000 est de 10.000.000 écus.

Objectifs:

Promouvoir la démocratie en Europe centrale et orientale en favorisant la compréhension du principe démocratique. Encourager les activités des ONG visant à défendre une société démocratique et pluraliste, à transférer le savoir-faire démocratique, les compétences et la primauté du droit aux associations et groupes professionnels.

Eligibilité:

La priorité va aux projets qui présentent une bonne qualité de partenariat entre les ONG participantes et qui prévoient la contribution des ONG locales à la mise en oeuvre. Un partenariat entre au moins une ONG de l'UE et au moins une ONG d'un pays bénéficiaire est indispensable. Néanmoins, certaines ONG de différents pays d'Europe centrale et orientale peuvent soumettre leurs projets directement, sans partenaires de l'UE,

pour autant qu'ils aient une bonne expérience passée et des aptitudes appropriées. La durée maximale des projets est de 36 mois, mais une prorogation peut être subventionnée après évaluation.

Echéances:

Depuis 1998, il n'y a plus de date limite. Les projets peuvent être présentés à tout moment. Il faut simplement garder à l'esprit que le traitement des candidatures prend environ trois mois.

Financement:

Ne peut pas couvrir plus de 80% de la totalité des coûts et plus de 5% des coûts administratifs. Les candidats doivent couvrir eux-mêmes un minimum de 10% des coûts en espèces.

Une partie du budget est également réservée au financement de micro-projets (un budget séparé de 2 millions d'écus est prévu pour ces derniers; cette somme peut être revue à la hausse, étant donné que les micro-projets sont de plus en plus préférés aux macro-projets). Le but est d'encourager l'élaboration de projets locaux auxquels il manquerait sans cela les contacts ou le budget nécessaires pour participer au programme principal pour la démocratie. Ainsi, les micro-projets ne sont pas tenus de travailler avec un partenaire européen. Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 90% du budget. Les sommes allouées peuvent aller de 3.000 à 10.000 écus. La procédure de candidature est normalement gérée au niveau local, par le pays concerné. Les parties intéressées doivent donc directement prendre contact avec leur délégation locale de l'UE, ou avec les bureaux ci-dessous:

Contact:

Fondation européenne pour les droits de l'homme
M. Arturo Rodriguez, directeur du projet
Avenue Michelange 70
B - 1000 Bruxelles
Tél: (+32 2) 736 84 05
Fax: (+32 2) 734 68 31

Mme Daniela Napoli, Chef d'unité
DG IA B.5
Rue de la Loi 200
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 95 39

Programme pour le renforcement du partenariat et des institutions

Le budget pour 1997-2000 est de 10.000.000 écus. Quelque 7.700.000 écus vont aux macro-projets et 1.000.000 écus aux micro-projets, tandis que 700.000 écus sont réservés à l'aide technique.

Objectifs:

Consolider les liens de partenariat entre les organisations sans but lucratif de l'UE et leurs homologues des pays concernés, ainsi que renforcer institutionnellement les organisations existantes d'Europe centrale et orientale ou celles qui s'y créent, par un échange actif de savoir-faire, d'expérience et de pratiques entre organisations partenaires.

Eligibilité:

Les ONG éligibles sont les institutions publiques locales et régionales indépendantes de leur gouvernement central, les associations de travailleurs, etc. Les activités peuvent porter sur l'environnement et l'éducation, la création d'emplois, le renforcement des pouvoirs des instances locales, la promotion du développement économique local et régional, ou le renforcement des ONG locales. Les projets doivent être menés en collaboration avec une ou plusieurs organisations sans but lucratif de l'UE ou de pays bénéficiaires. La participation d'une organisation de l'UE n'est pas obligatoire.

Financement:

Peut couvrir maximum 70% de la totalité des coûts pour les projets soumis par les ONG de l'UE et 80% dans le cas des programmes de partenariat entre organisations de pays bénéficiaires. Les coûts administratifs ne peuvent pas dépasser 5% du budget total. Les subventions varient entre 8.000 et 200.000 écus.

Contact:

BONIFICA (bureau d'assistance technique)
Mme Claudine Elysée
Avenue de Terwuren 32
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 732 31 92
Fax: (+32 2) 735 98 63

M. Norbert Sagstetter
DG IA B.5
Rue de la Loi 200
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 95 39

Direction générale VI (agriculture)

Leader II

Le budget pour 1997 était de 333.500.000 écus. Programme destiné à soutenir les projets de développement local dans un contexte rural. Leader signifie "Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale". C'est une des treize initiatives communautaires lancées par le Fond européen de développement régional.

Objectifs:

Encourager les solutions innovantes aux problèmes des zones rurales et favoriser le transfert d'expérience vers d'autres régions où il serait possible d'appliquer ces modèles. L'appui du programme va à l'assistance technique et à l'identification des problèmes liés aux besoins de développement, à l'acquisition de nouvelles compétences, à l'assistance à la création d'emplois, aux mesures d'encouragement du tourisme, aux PME et aux industries artisanales, et à la préservation de l'environnement et du cadre local.

Eligibilité:

Leader vise à encourager les acteurs locaux à entreprendre des actions. Ceux-ci appartiennent souvent à deux catégories: des groupes locaux d'action ou des collectifs publics ou privés comme les chambres de commerce ou les coopératives. Seules les régions qui relèvent des objectifs 1 et 5b peuvent participer.

Financement:

Les régions de l'objectif 1 peuvent recevoir une aide allant jusqu'à 75% des coûts, tandis que le plafond de l'aide accordée aux régions de l'objectif 5b est de 50%.

Contact:

Les contacts sont généralement établis via l'autorité locale ou le représentant régional chargé de gérer le programme. En cas de doute, il est toujours possible de contacter le bureau central de Leader II, à Bruxelles:

Leader II (bureau d'assistance technique)
Chaussée Saint-Pierre 260
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 736 49 60
Fax: (+32 2) 736 49 60

Mme Givord
DG VI F.1/1
Rue de la Loi 200
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 299 19 51
Fax: (+32 2) 295 10 34

Direction générale XVI (politique régionale et cohésion)

Interreg II: Développement frontalier, coopération transfrontière et réseaux énergétiques

Le budget total pour 1997 était de 759.000.000 écus.

Ce programme est une des initiatives communautaires lancées par les fonds structurels.

Objectifs:

Établir des liens de coopération entre les régions qui sont séparées par des frontières nationales mais qui ont des intérêts communs. Soutenir l'élaboration d'initiatives transnationales pour surmonter les effets de l'isolation et pour créer des réseaux de coopération entre les populations locales.

Eligibilité:

Études concernant les plans de développement des régions frontalières, le développement rural, la prévention et le contrôle de la pollution, la coopération dans le secteur de l'éducation (y compris la coopération entre établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les universités) et l'aide à la formation et à la création d'emplois, particulièrement pour les chômeurs de longue durée.

Contact:

M. Carmelo Messina
DG XVI A.2
Avenue de Tervuren 41
Cours Saint Michel
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 295 84 68
Fax: (+32 2) 296 24 73

Regis II: Régions ultrapériphériques

Le budget total pour 1997 était de 196.000.000 écus. Ce programme est une des initiatives communautaires lancées par les fonds structurels. Il vise spécifiquement les régions les plus lointaines de la Communauté européenne, à savoir les départements français d'outre-mer, Madère, les Açores et les Îles Canaries.

Objectifs:

Encourager une meilleure intégration de ces régions, tant entre elles qu'avec la Communauté européenne et

au niveau interne. Il y a cinq grandes actions: diversification de l'activité économique; consolidation des liens avec le reste de la Communauté; coopération entre les régions les plus lointaines; précautions contre les catastrophes naturelles; et formation professionnelle.

Eligibilité:

L'aide communautaire va notamment aux projets qui soutiennent la création d'activités indépendantes et de nouveaux emplois stables; la formation à la gestion, les nouvelles technologies, le tourisme et l'environnement; l'intégration professionnelle des jeunes et le retour des chômeurs de longue durée sur le marché du travail. Les projets en partenariat sont encouragés, de même que le développement des services sociaux de tous types (assistance sociale, linguistique, pédagogique, développement d'une industrie touristique alternative, plus écologique et plus proche de la base, etc.) au sein de la Communauté et entre les régions. Ce programme est géré au niveau régional et national. Une liste des points de contact nationaux est disponible auprès de la Commission européenne.

Contact:

Mme Gabriela Hernandez
DG XVI A.1
Cours Saint Michel
Avenue de Tervuren 41
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 296 11 35
Fax: (+32 2) 296 32 73

Développement urbain

Le budget total pour 1997 était de 126.000.000 écus.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'initiative pour l'emploi et le développement des ressources humaines, lancée par les fonds structurels.

Objectifs:

Aider à trouver des solutions aux problèmes sociaux

causés par les zones urbaines en crise, où les indicateurs socio-économiques sont nettement en deçà de la moyenne, en soutenant des projets de revitalisation économique et sociale, de rénovation des infrastructures ou des installations, ainsi que l'amélioration de l'environnement.

Eligibilité:

Les projets doivent être abordés de manière intégrée, en soutenant la création d'entreprises, en offrant une formation sur mesure et en assurant l'égalité des chances, mais également viser à ajouter un effet de multiplicateur et favoriser la coopération mutuelle pour les échanges d'informations.

Les projets doivent durer quatre ans et porter sur des agglomérations urbaines de plus de 100.000 habitants.

Ils peuvent comprendre le lancement de nouvelles activités économiques comme l'assistance aux petites entreprises, au commerce, aux coopératives, aux sociétés mutuelles et aux services pour PME; l'organisation d'ateliers; des services de conseils aux entrepreneurs etc.; de mesures veillant à assurer l'emploi pour la population locale, comme l'offre d'une formation appropriée, des projets d'initiation à la vie professionnelle, etc.; l'aide aux efforts visant à améliorer la capacité locale de résoudre les problèmes.

Procédure de candidature:

Ce programme est géré au niveau régional et national.

Les parties intéressées peuvent obtenir des informations sur les points de contact appropriés auprès de la Commission, à l'adresse ci-dessous:

Contact:

Mme Gabriela Hernandez
DG XVI A.1
Cours Saint Michel
Avenue de Tervuren 41
B - 1040 Bruxelles

Tél: (+32 2) 296 11 35
Fax: (+32 2) 296 32 73

B: Fonds privés

La Conservation Foundation

Cette fondation a été créée en 1982 pour délivrer, avec l'appui de la Ford Motor Company, une série de prix en faveur de l'environnement naturel; du patrimoine; de la jeunesse; et des projets d'ingénierie de conservation. Les projets candidats sont souvent originaires du Royaume-Uni, mais ils peuvent aussi venir de tout autre pays européen.

Objectifs:

Fournir aux parties intéressées (institutions, organisations, corporations et associations) un moyen de collaborer sur des questions environnementales. Le but est de procurer des fonds aux organisations et aux particuliers qui entreprennent un travail constructif dans le domaine de l'environnement. Par ailleurs, la Ford Motor Company décerne chaque année, sur proposition de la fondation, des prix à des projets destinés à préserver des éléments du patrimoine construit national ou européen.

Eligibilité:

Les projets qui ont reçu des prix jusqu'ici appartiennent notamment aux catégories suivantes: conservation de traditions populaires, bâtiments anciens, métiers locaux, transports et musique.

Financement:

Trois finalistes par pays reçoivent environ 2.000 \$, tandis que les trois gagnants généraux reçoivent respectivement 50.000, 25.000 et 10.000 \$.

Procédure de candidature:

Les candidats doivent remplir un formulaire d'inscription (disponible auprès de la fondation) et présenter

leur projet dans un résumé de 300 mots rédigé en anglais.

Leur dossier doit également comporter au minimum deux diapositives couleur.

Contact:

1 Kensington Grove
UK - London SW7 2AR
Tél: (+44 171) 823 88 42
Fax: (+44 171) 823 87 91

Assistance pour les partenariats, la recherche de fonds, la représentation, les groupes de pression et la documentation

Culture

Comité européen pour le rapprochement de l'économie et de la culture (CEREC)

Ce Comité a été créé avec l'assistance de la Commission européenne et d'associations nationales en 1991 et continue maintenant avec l'assistance de sociétés.

Il cherche à promouvoir le patronage des arts dans le monde des affaires en centralisant l'information sur les arts pour les entreprises et en encourageant ces dernières à servir de mécènes dans le contexte artistique européen.

Il ne fournit pas de fonds ou d'appui financier quel qu'il soit: il donne seulement des conseils aux groupes qui cherchent des fonds et leur fournit des informations sur les possibilités de trouver ce financement via une liste de contacts.

Il les inclut ensuite dans sa base de données, pour faire connaître leur souhait d'obtenir une aide financière dans les milieux d'affaires et les programmes adéquats.

Contact:

Rue de la Concorde 60
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 512 61 45

Formation

ARION et EURYDICE

Ces deux actions font partie du programme Socrates géré par la DG XXII. Ils servent de centres d'échange et

d'expérience dans le domaine de l'éducation. Ils n'offrent pas d'aides financières, mais ils sont utiles en ce sens qu'ils fournissent des services, des conseils et des contacts.

Arion prévoit l'organisation de visites d'étude multilatérales dans des groupes multinationaux de décideurs qui s'occupent d'éducation (notamment enseignement primaire et secondaire).

Eurydice est un échange d'informations et d'expériences sur les structures et l'organisation des systèmes pédagogiques des pays de l'UE. Le réseau Eurydice est composé d'unités nationales qui sont coordonnées par l'unité européenne, à Bruxelles; il recueille et diffuse des informations sur les systèmes pédagogiques des pays participants.

Contact:

European Unit of Eurydice
Rue d'Arlon 15
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 238 30 11
Fax: (+32 2) 230 65 62
EURYDICE.UJEE@euronet.be

ENCATC

Le Réseau européen des centres de formation d'administrateurs culturels (European Network of Cultural Administration Training Centres) sert surtout à rassembler des universités et instituts qui offrent une formation en administration et en comptabilité culturelles. Il est actuellement composé de 82 membres venant de 22 pays européens.

Pour pouvoir bénéficier des services de l'ENCATC (conseils, ateliers, bulletin d'information régulier, liste de séances de formation pour l'administration

culturelle), il est nécessaire de devenir membre ou associé.

Contact:

Mme Isabelle Schwartz - Coordinatrice de l'ENCATC
Fondation Marcel Hichter
Rue Cornet de Grez 14
B - 1210 Bruxelles
Tél: (+32 2) 219 98 86
Fax: (+32 2) 217 35 72
E-mail: fond.hicter@glo.be

Divers

ARIES

Aries fournit un service et un réseau d'information multimédia concernant l'emploi et le "troisième système". Il vise à faciliter l'accès à ces informations clés, ainsi qu'aux informations sur les possibilités européennes de financement. Ces services sont seulement disponibles aux membres, mais il est possible de faire un essai gratuit de durée limitée.

Contact:

Han-Gerd Nottenbohm
Rue de la Concorde 51
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 513 75 01
Fax: (+32 2) 512 32 65
<http://www.aries.eu.int>

Association européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises

Rue Jacques de Lalaing 4
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 230 75 99

Association Européenne des Festivals

120B, rue de Lausanne
CH - 1202 Genève

Association of European Radios

Avenue Speeckaert 53
B - 1200 Bruxelles
Tél: (+32 2) 772 51 47

Comité des régions

Ravenstein 2
B - 1000 Bruxelles
Tél: (+32 2) 546 22 11
Fax: (+32 2) 546 28 96

Commission européenne du tourisme

Rue du Marché aux Herbes 61
B - 1000 Bruxelles
Tél: (+32 2) 504 07 03

Conseil des municipalités et régions d'Europe

41, quai d'Orsay
F - 75007 Paris
Fax: (+33 1) 47 05 97 43

European Alliance with Indigenous Peoples

Avenue des Celtes 20
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 733 36 53

European Association of Development Agencies (régions)

Avenue des Arts 12
B - 1210 Bruxelles
Tél: (+32 2) 218 43 13

European Bureau for Conservation and Development

Rue de la Science 10
B - 1000 Bruxelles
Tél: (+32 2) 230 30 70

European Citizen Action Service

Rue Defacqz 1
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 534 51 66

European Committee for Promotion and Sponsoring of the Arts

60 Gainsford Street
Butlers Wharf
UK - SE1 2NY London
Tél: (+44 171) 378 81 43

European Council for Voluntary Organizations

18, rue de Varenne
F - 75007 Paris
Tél: (+33 1) 45 49 06 58

European Forum for the Arts and Heritage

Rue de la Concorde 53
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 514 19 45

European Forum of Worldwide Music Festivals

Jan Frans Willemsstraat 10
B - 2530 Boechout
Tél: (+32 3) 455 69 44

European Foundation Centre

Rue de la Concorde 51
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 512 89 38

European Human Rights Foundation

Avenue Michel Ange 70
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 734 94 24

European League of Institutes of the Arts

PO Box 15079
NL - 1001 MB Amsterdam
Tél: (+31 20) 627 82 32

European Network for Art Organizations for Children and Young People

Keizersgracht 462
NL - 1016 GE Amsterdam
Tél: (+31 20) 624 95 83

European Rural Association

Square Wiser 4
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 230 36 76

European Society for Environment and Development

Boulevard Lambermont 432
B - 1030 Bruxelles
Tél: (+32 2) 245 00 32

European Solidarity Towards Equal Participation of People

Rue Stévin 115
B - 1000 Bruxelles
Tél: (+32 2) 231 16 59

European Tourism Trade Fairs Association

Montoyer 31
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 511 06 45

**European Training and Development Centre
for Farming and Rural Life**

Rue de la Science 23/25
Box 10
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 230 32 63

**European Women's Management
Development Network**

Rue Washington 40
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 648 03 85

**Fédération européenne pour l'éducation
des enfants de parents exerçant des
professions itinérantes**

Rue Guimard 17
B - 1040 Bruxelles
Tél: (+32 2) 502 54 99

**Fédération internationale des droits de
l'homme**

14, passage Dubail
F - 75010 Paris
Tél: (+33 1) 40 37 54 26

Jeunesse européenne fédéraliste

Place du Luxembourg 1
B - 1050 Bruxelles
Tél: (+32 2) 512 00 53

Lobby européen des femmes

Rue du Méridien 22
B - 1210 Bruxelles
Tél: (+32 2) 217 90 20

**Réseau Européen des Centres de Formation
d'Administrateurs Culturels**

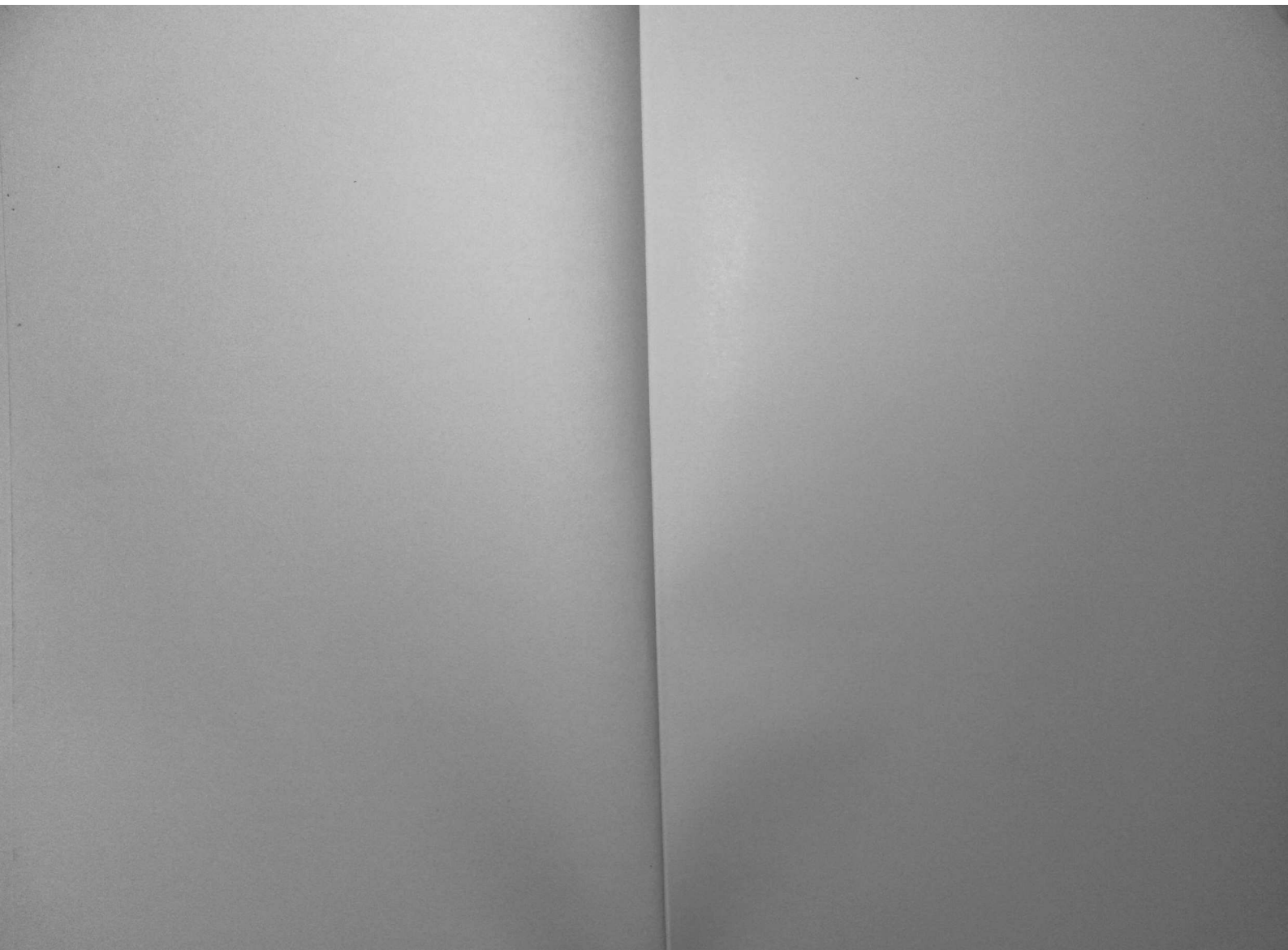
Rue Cornet de Grez 14
B - 1030 Bruxelles
Tél: (+32 2) 219 98 86

Union européenne de radiodiffusion

17a Ancienne Route
CH - 1218 Grand-Saconnex
Tél: (+41 22) 717 21 11

Youth Forum of the EU

Rue Joseph II 120
B - 1000 Bruxelles
Tél: (+32 2) 230 64 90





European Bureau for Lesser Used Languages
Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues

Rue Saint-Josse / Sint-Jooststraat 49
B-1210 Bruxelles / Brussel
T.: (+32 2) 218 25 90
F.: (+32 2) 218 19 74
e-mail: pub00341@innet.be

10 Sráid Haiste Íocht.
IRL - Dublin 2
T.: (+353 1) 661 22 05
F.: (+353 1) 676 68 40
e-mail: eblul@indigo.ie

ISBN: 90-74851-56-8
Prix: 5 ECU